26e année édit. tri-hebdomadaire, N° 98. JEUDI, 20 AOUT, 1868. 5e année édit. quotidienne, N° 90.

TAUX DE L'ABONNEMENT
EDITION TRI-HEBDOMADAIRE.
Pour douze mois.....$4.00
Pour six mois.....2.00
EDITION QUOTIDIENNE.
Pour douze mois.....$6.00
Pour six mois.....3.00
Payable d'avance.
L'édition tri-hebdomadaire du *Journal* paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'abonner à l'une ou l'autre édition pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte.
On s'abonne directement aux bureaux du *Journal*, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

Editeur-propriétaire, A. COTÉ, *à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.*

TAUX DES ANNONCES.
Six lignes.....$0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.....0.80
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes.....0.08
Une remise libérale est accordée pour annonces à long terme.
Les annonces déposées jusqu'à du jour de la publication paraissent le même jour.
Toute annonce envoyée sans mention du nombre d'insertions, sera publiée jusqu'à avis du contraire.

ETAT-PONTIFICAL.

On écrit de Rome, le 25 juillet :

« L'opinion publique est si surexcitée qu'elle voit dans le moindre évènement un symptôme de danger. Il faut dire, d'ailleurs, qu'il y a en ce moment tout un ensemble de faits bien propres à entretenir cette disposition des esprits.

» Il est positif que des bureaux d'enrôlement sont ouverts dans plusieurs villes d'Italie, entre autres à Naples, et que l'on rencontre depuis quelque temps, dans l'Etat-Pontifical et même à Rome, pas mal de figures sinistres. Le ministre des armes vient d'ordonner, à l'insinuation de la France, dit-on, d'armer les fortifications de Rome, et on les arme. Des pièces de gros calibre ont été portées sur l'Aventin pour garnir les redoutes qui, de cette colline, commandent la vallée du Tibre en aval de Rome. Il y a une recrudescence très-prononcée dans l'arrivée des volontaires et dans l'approvisionnement des places et des magasins.

» Je ne veux pas dire que le péril d'une invasion ou d'une guère européenne soit imminent, mais on serait tenté de le croire. Si elle a à repousser une nouvelle invasion, l'armée pontificale se trouvera plus nombreuse et mieux aguerrie que l'an dernier. Si elle est appelée à inquiéter les derrières des Italiens, de concert avec un corps français, dans l'hypothèse d'une guerre de la France avec la Prusse unie à l'Italie, elle pourra, armée des nouveaux fusils, qui seront tous arrivés en automne, rendre à Napoléon III d'utiles services.

» L'armée renferme en ce moment beaucoup plus de fantassins étrangers que de fantassins indigènes. La légion, les zouaves et les carabiniers ne forment pas moins de six forts bataillons, tandis que la ligne et les chasseurs indigènes n'en forment que trois. C'est pour cela que le Pape vient d'ordonner de réunir sous une même dénomination de *chasseurs indigènes* ses trois bataillons, ce qui mettra les officiers dans de meilleures conditions d'avancement.

» La brigade de Courten, zouaves, chasseurs indigènes, une partie des dragons, de l'artillerie et du génie, partira dans quelques jours pour le camp, que viennent de quitter les hommes de la brigade Zappi. Un piquet d'ouvriers est parti pour réparer les avaries du matériel.

» Après le campement, les zouaves seront massés le long de la frontière, principalement devant les passages suivis l'année dernière par les garibaldiens, et ils y resteront en observation. Une cinquième compagnie de dépôt va être créée pour recevoir et former les nombreuses recrues qui arrivent chaque jour.

» Le ministère ne néglige pas l'artillerie. Il y a 40 pièces au château Saint-Ange, d'autres sur les fortifications de l'Aventin et du Janicule ou prêtes à garnir les murs de Rome, où ont été pratiquées des embrasures. Le moral de l'armée est l'objet d'une préoccupation constante.

» Mgr. Lavigerie est à Rome. On assure qu'il est venu consulter le Pape sur la conduite qu'il a à tenir vis-à-vis du pouvoir et des Arabes. Je puis vous dire, d'ailleurs, que l'attitude du charitable prélat a été très-bien appréciée ici par qui de droit.

» Nous avons aussi Joseph Karam, l'émir du Liban. Il a vu le Pape, qui lui a fait le plus bienveillant accueil ; il a visité avec intérêt le camp de Rocca-di-Papa, et il se dispose à repartir pour la France, où il est en quelque sorte interné, mais avec une pension du gouvernement impérial.

» Voici une nouvelle qui ne peut manquer d'intéresser bon nombre de vos lecteurs. Le Pape ayant appris qu'une simple et brave hôtelière de Marseille, Mme Lemmet, se dévouait dans toute la mesure de ses forces au soin des volontaires pontificaux qui viennent prendre le bateau dans cette ville, lui a fait remettre par le consul du Saint-Siége une médaille d'argent. Aucun dévouement n'échappe à la rémunération de Pie IX.

» Voici, en revanche, un fait qui vous montrera de quelle façon le gouvernement italien entend et pratique le respect de la liberté de l'Eglise et de l'immunité de ses ministres. Il y a dans la garnison de Bologne un jeune fantassin qu'on voit tous les matins, à sept heures et demie, entrer à l'église des Servites, s'y dépouiller de l'uniforme, revêtir une soutane, et par dessus cette soutane des ornements sacerdotaux, et célébrer dévotement la messe... C'est un prêtre. Il avait été ordonné à Rome et retournait dans son pays pour y exercer le saint ministère, lorsque la gendarmerie de Victor-Emmanuel l'appréhenda au corps comme un voleur et l'incarcéra comme réfractaire. A l'occasion du mariage du prince Humbert, il fut gracié de la peine encourue à ce titre, mais condamné à servir. On dira : *c'est la loi*. Soit. Mais d'abord était-il venu à Rome exprès pour la violer, et ensuite ne peut-on pas l'interpréter d'une façon moins draconnienne, par exemple obliger ce jeune prêtre à fournir un remplaçant. »

—

On lit dans le *Journal de Rome* du 27 juillet une notification à laquelle nous empruntons les extraits suivants :

« En conséquence des dispositions contenues dans les art. 5, 6, 7 et 8 du chirographe souverain du 26 mars 1864, et en raison de ce qui a été établi dans les art. 1, 2 et 3 de notre règlement y relatif du 30 du même mois et de la même année, doit avoir lieu dans le cours du présent mois de juillet le tirage des obligations des trois séries qui constituent la somme de 100 millions de francs formant le total des deux emprunts émis en vertu de deux chirographes de Sa Sainteté, l'un en date du 18 avril 1860, et l'autre du 26 mars 1864, pour la quote-part respective, laquelle, en raison du fonds ordinaire d'amortissement et des intérêts des obligations sorties dans les trois tirages précédents des années 1865, 1866 et 1867, doit être attribuée à chacune des trois mêmes séries, en proportion du capital nominal des titres qui les composent

» Le tirage aura lieu en public le 30 juillet courant, à 9 heures précises du matin, dans une des salles du ministère des finances, en présence de nous, de Mgr. le commissaire général de la R. C. A. et du directeur général de la dette publique, avec l'assistance de l'un des secrétaires et chanceliers de la R. C. A., lequel rédigera le procès-verbal de la séance.

» Ensuite de quoi, le *Journal de Rome* publiera le plus tôt possible la liste séparée des numéros tirés dans chacune des trois séries susdites. A partir du 1er octobre de l'année courante, 1868, on effectuera le remboursement au pair du capital des titres sortis dans le tirage, et le paiement aura lieu, au gré des détenteurs respectifs, dans les principales villes d'Europe énoncées dans l'art. 4 du susdit décret du 26 mars 1864.

» Donné dans notre hôtel du ministère des finances, le 25 juillet 1868.

Signé : le trésorier général, ministre des finances

» JOSEPH FERRARI. »

—

« Le 16 de ce mois, à l'Académie catholique de Rome, le R. P. Sébastien Sanguinetti, de la Compagnie de Jésus, a entrepris de démontrer que *le naturalisme détruit la véritable philosophie de l'histoire*. Après avoir présenté quelques considérations générales sur les différents systèmes de cette philosophie, il a fait voir qu'elle détruit l'essence même de la science historique dans ses principes, qu'elle altère le caractère des faits, qu'elle rejette les principaux éléments de l'analyse historique, et enfin qu'elle nie la Providence en faisant de la partie la plus vitale de l'histoire une énigme inexplicable. Il a conclu par dire que l'on ne peut sainement raisonner sur l'histoire, ni en découvrir la merveilleuse unité sans embrasser tous les rapports qui unissent l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, et sur lesquels repose la philosophie catholique de l'histoire.

—

On lit dans la *Correspondance de Rome* :

« Si le spectacle de l'immoralité et de la perdition en Italie est affligeant pour le Saint-Siége, qui, étant comme le cœur et la tête du monde, reçoit le contre-coup de toutes les douleurs, on comprend combien plus affligeant est ce même spectacle quand il se produit dans les provinces qui, de droit, relèvent de lui et de fait sont placées sous cette domination maudite dont le premier engagement, après l'invasion, fut de promettre hypocritement la *morale* et la *liberté*.

» De tous les peuples de la péninsule, les peuples pontificaux sont les plus énergiques, partant les plus faciles à entraîner dans les voies où le pouvoir les invite à entrer. C'est un fait reconnu et admis par tous les historiens impartiaux, que les Papes ont conservé à leurs sujets de mâles qualités dans des corps robustes. La foi unie aux pratiques religieuses préserve des abaissements du vice et maintient au moral les caractères, au physique les forces. De là le cachet d'âpre et sauvage énergie qui marque en quelque sorte les actes des pontificaux.

» On n'aura pas de peine à comprendre de quel regard chargé de tristesse et de compassion le Saint-Siége contemple l'état des provinces envahies et voit s'y développer dans les crimes et dans les violences de toute sorte cette énergie des habitants que le nouveau pouvoir n'a pas su maintenir et qu'il a lui-même poussés au mal par ses exemples. Sans nul doute les assassins de Ravenne, les révoltés et les faussaires de Bologne, les sicaires d'Ancône, de Terni, de Foligno, de Spoète, de Rieti, etc., ne sauraient être excusés et épargnés, mais le grand meurtrier, le grand révolté, le grand faussaire, le grand sicaire, celui dont l'histoire montrera la physionomie repoussante et que les générations maudiront, est le pouvoir issu de la Révolution, c'est-à-dire la Révolution elle-même.

» Cependant, le Saint-Siége garde, au milieu de sa douleur, l'espérance de ramener à de sages conseils les sujets que l'Italie lui a pervertis. Il compte sur les caractères qu'il a lui-même formés et sur la volonté ardente de l'immense majorité des pontificaux fidèles de rentrer sous la domination de Pie IX »

—

Nous avons parlé de la mission du général américain Caroll-Tewis aux Etats-Unis et des difficultés qu'elle avait rencontrées. Voici la lettre que le ministre des armes de Sa Sainteté a adressée au général Caroll-Tewis pour mettre fin à sa mission et le remercier de son aide :

« Rome, 25 juillet 1868.

» Mon cher général,

» J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 19 de ce mois, et je viens vous transmettre les instructions de Sa Sainteté au sujet de la question des volontaires américains.

» Ces instructions, qui sont très-formelles, sont l'abandon complet du projet de recrutement auquel vous aviez consacré vos généreux efforts.

» En vous notifiant cette décision, qui met ainsi un terme à votre mission, c'est pour moi une satisfaction de conscience plus encore qu'un devoir de rendre justice au zèle et au dévouement dont vous n'avez cessé de faire preuve dans cette circonstance. Il n'a pas dépendu de vous que votre mission n'eût tout le succès que vous pouvait désirer, et vous saurez mériter, j'espère, par votre abnégation et votre soumission, comme vous l'avez fait jusqu'ici par vos intentions et par vos actes, la reconnaissance qui s'attache à tous les dévouements désintéressés.

» Je vous prie d'en agréer l'assurance, au nom de l'armée pontificale et en mon nom personnel, et de croire toujours à mes sentiments de haute considération.

» *Le général ministre des armes*,

» Signé : KANZLER.

ITALIE.

On écrit de Florence, le 29 juillet :

« Une nouvelle brochure sur la campagne de 1866 vient de paraître à Bologne. La première, qui avait pour but de défendre le général La Marmora, était son œuvre ; celle-ci, destinée à faire l'éloge du général Cialdini, est attribuée à ce dernier, tellement on est habitué ici à considérer tout ce qui se fait ou s'écrit comme l'œuvre des intéressés eux-mêmes. M. Cialdini profite de l'occasion que lui a offerte l'interpellation malencontreuse de son collègue pour parler des grandes anxiétés qu'il a eues à souffrir après la bataille de Custozza.

» On se rappelle qu'à ce moment suprême, au lieu de marcher sur l'ennemi, le général Cialdini a cru devoir se retirer sur Modène avec tout son corps d'armée. De ce fait étrange, l'auteur de la brochure donne l'explication en publiant la dépêche suivante, que le général La Marmora lui adressa aussitôt après la défaite de Custozza :

« Goïto, 25 juin 1866.

» Les Autrichiens se sont jetés avec toutes » leurs forces contre les corps Durando et Della » Rocca, et les ont culbutés.

» Il ne paraît pas jusqu'à présent qu'ils nous » poursuivent.

» *Etat de l'armée déplorable.*

» *Incapable d'agir* pendant quelque temps, cinq divisions étant en désordre. »

» Ce télégramme, qui d'ailleurs n'apprend rien de nouveau à personne, mérite d'être comparé à celui que le gouvernement italien a transmis ce même jour à l'Europe entière. Le voici tel que l'Agence Havas s'est chargée de le communiquer à tous les journaux :

» Le Roi a envoyé au président du conseil une dépêche dans laquelle il est dit : « La bataille du 24 n'a été ni perdue ni gagnée. J'ai » ordonné la concentration de toutes nos forces » pour reprendre la campagne. Les pertes de » l'ennemi sont immenses. *L'esprit de notre* » *armée est excellent ; elle demande à se* » *battre.* »

» L'auteur de la brochure s'en sert, lui, pour établir que l'inaction de l'armée italienne, jugée si fatale par le général La Marmora, doit lui être attribuée toute entière, puisque son télégramme déclarait l'incapacité d'agir pendant quelque temps. Accablé d'accusations et d'injures de tous côtés, le général La Marmora a rendu à jamais impossible son retour aux affaires, ce dont M. Menabrea et compagnie se frottent les mains.

» La presse juge très-sévèrement toutes ces manœuvres, et le journal *le Progrès*, de Turin, publie sous le titre : *Le Marché au Temple*, un violent article contre ce qui se passe à la Chambre, et qui se termine par ces mots : « Ce n'est » pas l'ange de l'indépendance qui plane sur le » palais vieux, c'est... Mercure ! »

» D'autre part, le sénateur marquis Dragonetti, très-connu pour ses opinions libérales et pour l'opposition constante qu'il fit aux Bourbons de Naples, écrit une lettre aux journaux pour dire qu'il regrette vivement de s'être mêlé à un mouvement qui a mis la malheureuse Italie à la merci d'un parti. Le député Corati, en se démettant de ses fonctions, écrit à peu près les mêmes choses à ses électeurs et déclare ne pas vouloir prendre la responsabilité de ce qui se passe à la Chambre. Et comme si tout cela ne suffisait pas, le *Morning Post*, ce vieil ami de la pauvre Italie, cet organe dévoué de MM. Palmerston et Gladstone, qui a tant contribué à bouleverser la Péninsule, dit maintenant « qu'il ne sait pas, à l'heure » qu'il est, si c'est pour son bonheur ou pour » son malheur que l'Italie a fondé son unité. »

» Rattazzi est de retour ; il s'apprête à attaquer la convention des tabacs, qu'il trouve encore plus ruineuse depuis qu'on y a apporté quelques modifications.

» Les nouvelles des Romagnes sont toujours plus affligeantes. Une patrouille attaquée par des brigands a eu deux hommes tués et deux blessés. Cela se passait à Faenza, tandis qu'à Lugo un carabinier était également assassiné. »

ANGLETERRE.

Le lord-maire a donné, le 29 juillet, un banquet aux ministres de la Reine.

Au dessert, le premier magistrat de la Cité a présenté les toasts, qui tous ont été vivement applaudis.

En portant un toast à l'armée, le lord maire a fait ressortir le succès des armes anglaises en Abyssinie. Les soldats de l'expédition ont prouvé dans cette campagne qu'ils possèdent toutes les vertus militaires du vrai guerrier ; ils ont su résister à la fatigue, à des difficultés immenses et aux privations de toute nature sans que leur courage ou leur santé en ait souffert. L'entreprise était gigantesque, car il n'y a jamais eu, dans aucun port du monde, autant de navires réunis qu'à Annesley Bay. Aujourd'hui que les soldats sont revenus, on sait aussi que l'expédition en Abyssinie a coûté moins qu'on n'avait pensé.

Sir Packington, en répondant à ce toast, a dit que l'expédition en Abyssinie doit être considérée comme une des expéditions militaires les plus glorieuses que puissent enregistrer les annales du pays. Cette expédition a été extraordinaire dans son succès.

L'armée anglaise n'a jamais eu plus de droit que maintenant au respect, à la reconnaissance et aux bons sentiments du pays. Le gouvernement de Sa Majesté considère comme un de ses premiers et de ses plus importants devoirs de maintenir les moyens de défense du pays dans des conditions d'efficacité ; en même temps il est aussi obligé de se rappeler que l'armée d'Angleterre est une des plus coûteuses de l'Europe, et tout en veillant à ce que cette armée conserve son efficacité et sa puissance, il ne peut pas perdre de vue qu'il doit faire tous ses efforts pour accomplir sa tâche sans exagérer les budgets et sans négliger la bonne administration des finances du pays.

Le vice-amiral sir A. Milne a ajouté qu'à aucune époque la marine anglaise n'a été plus puissante. Elle a été, dans ces derniers temps, complètement réorganisée. Elle consiste maintenant en grande partie en une flotte cuirassée qui couvre presque toutes les mers du monde. On admettra aujourd'hui généralement que la marine anglaise constitue sur tous les points du globe un des principaux éléments de la grandeur de l'Angleterre.

Le colonel Loyd Lindsay, répondant aussi quelques paroles au nom des volontaires, a dit que les services que peut rendre ce corps comme faisant partie des forces nationales, sont aujourd'hui bien appréciés par le pays.

Le lord-maire a bu ensuite à M. Disraeli.

M. Disraeli a remercié le lord-maire de l'honneur qui lui était fait. « Nous sommes maintenant, a-t-il ajouté, à la veille de la clôture d'une session critique du Parlement, et nous pensons qu'à la fin de cette session nos compatriotes seront d'avis que nous avons fait notre devoir et que la condition générale du pays est telle qu'aucun ministre ne doit s'en ressentir amoindri. (Applaudissements.)

» Je ne puis pas prétendre que le monde commercial se soit tout à fait relevé de la grande crise qui, il y a plus de deux ans, a tant nui au crédit et à l'esprit d'entreprise de notre grande capitale. Nous connaissons, aujourd'hui, plus exactement qu'alors, la cause de cette crise. Nous savons qu'il n'y a pas eu seulement abus de crédit, comme nous le supposions alors, mais de l'éparpillement et de l'épuisement de nos ressources. (Ecoutez ! écoutez !

» Il était donc évident qu'il nous fallait du temps pour sortir des difficultés où nous nous trouvions. Le temps amène la prudence, l'économie et la somme de travail ; or, la prudence, l'économie et le travail amènent avec eux les réparations dont les affaires humaines sont susceptibles. L'amélioration sera plus rapide si la récolte donne ce qu'elle promet ; si cette récolte est abondante non pas seulement dans notre pays, mais si elle l'est aussi, comme les renseignements le font espérer, dans toutes les parties du globe. J'espère, milord maire, que la perspective que nous avons devant nous contribuera à augmenter la richesse du pays et contribuera aussi à stimuler l'industrie et les entreprises nationales. (Applaudissements.)

» Sous d'autres rapports, milord, je ne crois pas que ce pays ait lieu de se plaindre. Si je tourne les yeux vers nos relations avec les puissances étrangères, je ne vois aucun motif d'inquiétude. Il y a, d'ailleurs, peu à dire sur ce sujet et nos relations extérieures ne sont jamais dans une condition plus sûre et plus satisfaisante que lorsqu'il y a très-peu à en dire. (Ecoutez ! écoutez !)

En ce moment même nous n'avons de difficultés d'aucune espèce avec aucune puissance européenne (écoutez ! écoutez !) et quant à ces questions de malentendu, qui ont été tant exagérées et dont on a parlé à propos de nos relations avec nos frères transatlantiques, je dois dire que chaque jour nous apporte une meilleure entente sur toutes ces questions et je suis convaincu que leur solution, qui est prochaine, sera telle, sous tous les rapports, qu'on pouvait l'attendre de la raison et des bons sentiments de deux grandes nations alliées.

» Quant à l'Irlande, sa condition doit nous donner la plus grande satisfaction. (Applaudissements.) L'Irlande est maintenant parfaitement tranquille (applaudissements) et cependant il n'y a pas longtemps que le gouvernement de Sa Majesté avait jugé nécessaire de se prévaloir de la suspension de la loi d'*habeas corpus* à laquelle nous, aussi bien que nos prédécesseurs, avons été forcé d'avoir recours dans un moment de grande difficulté. Cette circonstance prouve que la condition de l'Irlande, au lieu d'être une cause d'inquiétude, doit nous donner de la satisfaction. (Applaudissements.)

Je crois donc pouvoir dire, après avoir jeté les yeux sur notre condition intérieure, sur nos relations extérieures, sur la condition de l'Irlande et sur la perspective d'une récolte abondante qui doit augmenter les richesses non pas seulement de ce pays, mais du monde en général, je crois, dis-je, pouvoir dire que notre conduite est telle qu'elle ne peut nous causer ni inquiétude ni mécontentement. » (Bruyants applaudissements.)

Le ministre dit quelques mots ensuite de la manière dont les affaires publiques ont été traitées dans la session du Parlement. Ceux qui se plaignent du temps perdu et du peu de résultat obtenu oublient que la cause est dans les luttes de partis qui prolongent les récriminations réciproques au milieu desquelles des tiers auraient mauvaise grâce d'intervenir.

Toutefois, il n'est pas vrai que cette session, du moins pour la plus grande partie, ait été stérile.

Le ministre passe en revue toutes les mesures votées par le Parlement et dont quelques-unes présentaient de très-grandes difficultés et demandaient un examen approfondi. Il eût désiré pouvoir faire passer des lois de réforme sociale et administrative, telles que la loi relative au pauperisme de la capitale que le gouvernement avait présentée dans la session précédente. (Ecoutez !) Il en dit autant de la réforme des cours de comtés, des réformes à apporter dans la législation à l'exemple de celles qui ont été faites l'année dernière dans la loi qui régit les compagnies, et dans celle qui concerne la cour de chancellerie en Irlande.

Il aurait voulu voir adopter le bill sur les faillites et celui, qu'a présenté le lord président du conseil, destiné à étendre les moyens d'instruction dans le pays. Il ne pense pas que ce soit la faute du ministère si ces lois n'ont pas passé. Il n'en veut pas chercher la cause et se borne à exprimer ses regrets. Toujours est-il qu'une session qui a produit la réforme parlementaire et d'autres mesures importantes ne peut pas être considérée comme stérile. (Ecoutez !) Il faut espérer que le peuple est mûr et tout préparé pour user de l'extension donnée à ses franchises. Il montrera qu'il a la conscience qu'en exerçant ses droits il a virtuellement la charge de décider du sort de notre Constitution. (Ecoutez !) C'est là une grave situation qui appelle l'attention des plus hardis. Mais en songeant que la Constitution de l'Angleterre a eu pour objet simultanément le maintien de la liberté politique et de la liberté religieuse, on ne saurait douter que le peuple, qui comprend parfaitement le but proposé, agira de manière à prouver qu'il est digne du privilége que la génération présente lui a sagement et généreusement reconnu. (Vifs applaudissements.) Pour ma part, ajoute le ministre, je confie en toute sécurité la Constitution britannique au peuple britannique. (Applaudissements.)

Le banquet s'est terminé par les toasts usuels.

—

Le budget de l'Inde vient d'être présenté à la Chambre des communes. Les recettes pour l'année passée se sont élevées à 48 millions 258,000 livres sterling et les dépenses à 49 millions 364,000 liv. st. Mais le déficit actuel est de 700,000 liv. ster. moindre qu'on ne l'avait supposé. Le revenu pour l'année courante est évalué à 48 millions 586,000 liv. st. et la dépense à 49 millions 613,000 liv. laissant un déficit de plus d'un million sterling. Là comme ailleurs, il pourrait se faire beaucoup d'économies sur la dépense militaire, et néanmoins M. Layard signale le gouvernement de l'Inde comme « le moins cher du monde. » En six années, le revenu s'est accru de 6 millions sterling et ce résultat est dû en grande partie à la mise en culture de terrains jusqu'alors abandonnés.

—

C'est avec un grand plaisir, dit le *Morning Post*, que nous confirmons le bruit répandu, depuis peu, de l'honneur qui va être conféré au marquis d'Abercorn. Nous sommes en mesure d'annoncer que d'ici à peu de jours le lord lieutenant d'Irlande recevra de la Couronne la plus haute distinction de la pairie. Un prochain numéro de la *Gazette* de la cour enregistrera l'élévation de lord Abercorn au titre de duc.

—

On écrit de Portsmouth que le lieutenant

Feuilleton du Journal de Quebec.

DU 20 AOUT 1868.

LA PASSION DU JEU

—

III

Suite.

Et puis, le lendemain, quand triste et repentant il la baisa au front, au moment de se rendre à l'atelier, l'espoir rentrait au cœur de la pauvre enfant.

—Ce n'est qu'un mauvais moment à passer, soupirait-elle, il se corrigera.

Par malheur, aux pertes faites au jeu vint s'ajouter bientôt le manque d'ouvrage.

Chacun se souvient de cet hiver qui s'ouvrit comme un gouffre entre l'été de 1846 et l'été de 1847.

Les vents du nord amenèrent à leur suite un froid des plus rigoureux, le blé manqua, les vivres devinrent hors de prix, les travaux furent généralement suspendus.

Cette terrible détresse surprit Pierre Michon à l'improviste. Le jeu avait successivement dévoré les quelques économies qu'il eût pu amasser durant les jours heureux.

Voir le *Journal* des 15 et 18 août.

On grelotta dans la chambre, faute de bois ; et si l'on dînait encore, c'était le plus souvent d'un morceau de pain bis trempé dans l'eau glacée.

Pour comble de malheur, Fortunée allait être mère.

Des soins que nécessitait le mauvais état de sa santé chancelante, il ne pouvait être question, hélas !

On vendit pour faire face aux besoins les plus urgents, les jolis meubles envoyer achetés la veille du mariage, et qui rendaient la chambre si gaie.

Ce fut un grand crève-cœur.

Quand Fortunée vit emporter par des mains mercenaires ces chers souvenirs d'autrefois, il lui sembla qu'une portion d'elle-même s'en allait avec eux.

Et puis, les meubles heurtés et choqués contre l'angle du mur rendaient des sons si tristes qu'on eût dit qu'ils avaient une âme, qu'ils comprenaient le malheur, qu'ils se plaignaient de leur brusque enlèvement et qu'ils se lamentaient d'être impuissants et passifs.

Pierre Michon dissimula et garda devers lui une partie de l'argent retiré de cette vente.

Il alla jouer cet argent.

Un immense vertige tourmentait l'esprit du misérable. Il essayait de se persuader qu'avec la maigre somme qu'il dérobait à la misère, il allait regagner fabuleusement, en une fois, tout ce qu'il avait perdu depuis des années.

Il se servait de cette espérance illusoire pour imposer silence à ses remords.

Une voix intérieure lui criait ;

—Tu vas commettre là une action vile et infâme !

Mais lui, plus haut, les dents serrées, il répétait impérieusement ;

—Si je gagne — et je gagnerai, car le sort est las enfin de me poursuivre—je rendrai cet argent au centuple. J'apporterai l'aisance et la santé au logis. J'achèterai un lit moelleux, un feu clair flambant, une nourriture succulente à la mère ; un berceau capitonné et des langes brodés pour l'enfant qui naîtra.

Ces idées lui cachaient l'odieux de la dilapidation qu'il allait faire d'une somme minime par elle-même, mais si précieuse en un moment aussi critique.

Il joua et perdit derechef.

Le linge et les effets d'habillement suivirent de près le mobilier dans l'exil.

Chose affreuse à dire, Pierre joua et perdit une partie du prix de hardes comme il avait joué le prix des meubles.

Le jour où Fortunée accoucha d'un gros garçon joufflu et rose, il ne restait plus au pauvre ménage qu'une ressource unique : l'anneau nuptial.

On l'engagea au mont-de-piété, et les cinq à six francs qu'on en retira servirent à payer quelques médicaments indispensables à la malade.

Aller quêter un secours aux bureaux de bienfaisance du quartier, Pierre n'en eut pas le courage. Ses camarades d'atelier n'étaient guère mieux traités que lui par le sort ; il était donc inutile pour le moins d'aller frapper à leur porte.

La jeune mère, épuisée de fatigue et de privations, manquait du lait nécessaire à l'alimentation de la frêle créature qui venait de naître. Une nourrice coûte gros et se paie d'avance ; il n'y fallait pas songer.

La mansarde était sombre et nue.

Le vent d'hiver sifflait à travers les ais mal joints des portes et les lézardes du plafond.

Il faisait froid.

Il faisait faim.

C'est alors que Pierre Michon, désespéré, à bout de ressources, songea à mettre son nouveau né aux enfants trouvés.

Vous dire les pleurs les supplications, les résistances de Fortunée, serait chose impossible.

Mais force lui fut de se rendre à l'évidence.

Garder l'enfant dans un pareil dénûment, c'était vouloir sa mort. Fortunée se soumit, comme les mères se soumettent à de telles extrémités, avec la mort dans l'âme, avec des rugissements, des sanglots et des révoltes furieuses contre la destinée.

IV

Cette fois encore, durant la terrible nuit d'angoisse et de remords qui suivit sa visite tardive à l'hospice des Enfants-Assistés, l'ouvrier graveur se renouvela à lui-même le serment qu'il avait fait tout haut le jour de son mariage, de fuir le jeu à l'égal de la peste, si des jours meilleurs luisaient pour lui.

Ces jours meilleurs vinrent lentement. L'épreuve que traversait le jeune ménage fut rude, mais elle eut enfin son terme.

La santé fit refleurir de nouveau les joues de Fortunée ; et la saison chaude ayant succédé à l'hiver, le travail joyeux remplit les ateliers longtemps vides et l'argent ramena l'aisance sous le toit des travailleurs.

Mais quand il entendit ses pièces de cent sous sonner le carillon dans sa poche, Pierre Michon oublia, comme il l'avait fait autrefois, les beaux serments qui devaient être éternels.

Le jeu l'entraîna dans son tourbillon.

Mais Pierre s'y prit si subtilement que Fortunée, qui avait repris son travail de fleuriste, ne soupçonna point cette rechute et crut fermement son mari guéri de son implacable passion.

Deux ans s'écoulèrent de la sorte.

L'insouciance des premiers mois avait disparu ; sans se l'avouer, les deux époux sentaient peser sur leur conscience comme un reproche continuel, l'idée de leur enfant abandonné. Cette idée mêlait une secrète amertume à leurs joies.

Jamais il n'en était question entre eux.

Mais maintes fois, au moment d'accepter une partie de plaisir proposée par quelques amis, leurs regards mouillés d'une larme soudaine se rencontrèrent tristement.

Chez Pierre Michon, cependant, le remords s'effaçait chaque jour davantage.

Le jeu absorbait toutes les facultés de cet homme.

Sur ces entrefaites, Fortunée devint mère une seconde fois. Elle mit au monde une fille, et, avec une prodigalité d'amour maternel, elle combla cette enfant de tous les soins que la misère avait empêché de donner à l'autre.

Pierre, cependant, se laissait aller à la pente du vice, s'attardait le soir au cabaret, et perdait en une nuit l'argent de sa paye.

Fortunée n'osait dire mot. Elle souffrait en silence, supportant toutes ses douleurs comme un châtiment.

Une nuit que Pierre rentrait après une séance orageuse au jeu, il la trouva tout en larmes.

L'alcool, qu'il avait absorbé en abondance pour se consoler du mauvais vouloir de la dame de pique, surexcitait encore sa mauvaise humeur.

Il sentait le besoin de chercher querelle à quelqu'un pour calmer l'agitation de ses nerfs.

—Il pleut donc, ici ? fit-il d'un ton bourru, à l'aspect de sa femme en larmes.

—Comment cela, mon ami ?

—Ton ami ? Si tu veux que je reste ton ami, il faut, primo d'abord, me faire grâce de ces pleurnicheries, qui m'agacent horriblement.

—Je ne pleure pas.

—Tu ris, peut-être ?

—Mon Dieu oui, dit-elle en éclatant en sanglots.

Pierre Michon fit un geste de colère, puis se radoucissant :

—Voyons, dit-il, qu'y a-t-il encore ?

—Rien.

FRANCIS TESSON.

(*A continuer.*)

Wade, fils de lord Clauwilliam, vient de périr victime d'un accident. Il s'occupait de la fabrication d'une nouvelle espèce de torpille (*torpedo*), l'orsque la machine vint à éclater et le tua lui et un de ses aides.

A Ulveston, une manufacture de poudre a sauté et a tué neuf ouvriers. Plusieurs autres sont dangereusement blessés.

CANADA.

QUEBEC, 20 AOUT 1868.

—

I

Les dépêches du Duc de Buckingham au sujet de la préséance et des titres ont provoqué des réclamations, dont quelques-unes ne sont certainement pas sans fondement.

D'où viennent les recommandations sur lesquelles elles reposent ? voilà ce que l'on se demande ; car il est évident qu'elles ne sont pas le produit spontané de la volonté impériale et que, pour toutes les raisons du monde, elles ne peuvent pas être celui de l'initiative de l'Exécutif fédéral. Quel qu'en soit l'auteur, elles ne sont pas toutes judicieuses, toutes équitables, et sont, pour la plupart, très-peu sympathiques au nouveau régime et au Canada. Les organisations locales y sont trop amoindries, et ceux chargés de les administrer, traités avec un sans gêne qui attriste.

Il semble qu'il y avait assez de difficultés sur la voie de la Confédération, sans encore y ajouter cette dernière qui, touchant à la fibre du cœur la plus susceptible, devait être soigneusement évitée. On a comblé d'honneurs, et avec raison, Lord Napier pour avoir vaincu un roi barbare entièrement dépourvu des instruments modernes de guerre et n'ayant qu'à se retirer dans ses montagnes inaccessibles pour y faire périr toute l'armée anglaise, et l'on n'a que des rebuffades ou des humiliations pour ceux qui ont accompli, à des degrés divers, l'un des faits les plus difficiles et les plus importants de l'histoire américaine. Cette différence dans la conduite des autorités impériales n'a pas eu, nous en sommes sûr, son origine dans le mauvais vouloir et le désir de blesser les susceptibilités de quatre millions de sujets anglais ; non, elles ont dû être prises par surprise et ont signé, sans plus y prendre garde, cette décision a sans doute été formulée, en grande partie, pour elles, de ce côté-ci de l'Atlantique. Commençons par la dépêche relative à la préséance, laquelle est dans les termes suivants :

1. Le Gouverneur-Général ou l'officier administrant le gouvernement.

2. Le plus ancien officier commandant les troupes de Sa Majesté dans la Puissance, s'il a le rang de général, et l'officier commandant les forces navales de Sa Majesté sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, s'il a le rang d'amiral. La préséance entre eux sera déterminée par les règlements de la Reine sur le sujet.

3. Le Lieutenant-Gouverneur d'Ontario.
4. » » » de Québec.
5. » » » de la Nouvelle-Ecosse.
6. » » » du Nouveau-Brunswick.

7. Les Archevêques et les évêques, suivant l'ancienneté

8. Les membres du Cabinet, suivant l'ancienneté.

9. Le Président du Sénat.

10. Les juges en chefs des cours de loi et d'équité, suivant l'ancienneté.

11. Les membres du Conseil privé, non du Cabinet.

12. Les officiers-généraux de l'armée de Sa Majesté servant dans la Puissance, et les officiers du rang d'amiral dans la marine royale servant sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, ne commandant pas en chef ; la préséance sera déterminée entre eux par les règlements de Sa Majesté.

13. L'officier commandant les troupes de Sa Majesté dans la Puissance, s'il a le rang de colonel ou un rang inférieur, et l'officier commandant les forces navales de Sa Majesté sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, s'il a un rang équivalent, la préséance devant être établie entre eux suivant les règlements de la Reine.

14. Les membres du Sénat.

15. Le président de la Chambre des Communes.

16. Les juges puisnés des cours de loi et d'équité, suivant l'ancienneté.

17 Les membres de la Chambre des Communes.

18. Les membres du Conseil Exécutif (provincial) dans leur province.

19. Le président du Conseil Législatif dans sa province.

20. Les membres du Conseil Législatif dans leur province.

21. Le président de l'Assemblée Législative dans se province.

22. Les membres de l'Assemblée Législative dans leur province.

La préséance dans la Puissance ne peut être entièrement basée sur celle établie pour la Grande-Bretagne, parce que nous n'avons pas de noblesse, ni entièrement non plus sur celle qui prévaut aux Indes qui ne possèdent pas, comme nous, d'institutions constitutionnelles ; elle doit donc être mixte et reposer sur l'une et sur l'autre autant que le permettent les circonstances. Constatons, en passant, qu'en Angleterre les officiers de l'armée ou de la marine, comme tels, n'ont pas même de place dans la table générale de préséance. Mais aux Indes, où il n'y a pas de noblesse, il en est autrement, et les officiers prennent rang généralement au-dessous des fonctionnaires civils, à moins qu'ils ne remplissent en même temps des fonctions civiles. Voici l'ordre de préséance pour les Indes :

4. Le gouverneur-général ou le gouverneur-général pour le temps d'alors.
2. Le député gouverneur de Bengal.
3. Le gouverneur de Madras.
4. Le gouverneur de Bombay.
5. Le gouverneur ou lieutenant-gouverneur d'Agra.
6. Le juge en chef de Bengal.
7. L'évêque de Calcutta.
8 Le juge en chef de Madras.
9. L'évêque de Madras.
10. Le juge en chef de Bombay.
11. L'évêque de Bombay.
12. Le commandant en chef de l'Inde, *quand il est en même temps membre du Conseil Suprême.*
13. Les membres du Conseil Suprême de l'Inde, suivant la position qu'ils y tiennent.
14. Les membres du conseil de Bengal, suivant la position qu'ils y tiennent.
15. Le commandant en chef à Madras, *quand il est aussi membre du Conseil.*
16. Les membres du conseil à Madras, suivant la position qu'ils y tiennent.
17. Le commandant en chef à Bombay, *quand il est en même temps membre du conseil.*
18. Les membres du conseil à Bombay, suivent la position qu'ils y tiennent.
19. Les juges puisnés de la Cour Suprême de Calcutta, suivant la date de leur nomination.
20. Les juges puisnés de la Cour Suprême à Madras, suivant la date de leur nomination.
21. Les juges puisnés de la Cour Suprême à Bombay, suivant la date de leur nomination.
22. Le Recorder de l'Ile du Prince de Galles.
23. Le commandant en chef dans l'Inde, *lorsqu'il n'est pas membre du Conseil Suprême.*
24. Le commandant en chef des forces navales de Sa Majesté.
25. Les commandants en chef de l'armée dans les diverses Présidences (n'étant pas le commandant en chef de l'Inde) suivant leur rang relatif dans leurs services respectifs.
26. Les officiers de la marine et de l'armée navales et militaires au-dessus du rang de contre-amiral et de major-général.
27. Les membres du Sudder Adawlut, suivant la position qu'ils y tiennent.
28. Les membres de la commission des lois suivant la position qu'il y tiennent.
29. L'avocat général de Bengal.
30. L'avocat général de Madras.
31. L'avocat général de Bombay.
32. Les officiers civils de la première classe, c'est-à-dire ceux qui ont trente-cinq ans de service, et les majors-généraux. La préséance se règle entre eux, suivant la date où les premiers sont entrés dans la première classe et celle de la commission des derniers.
33. Les officiers civils de la seconde classe, c'est-à-dire qui ont vingt ans de service, et les colonels, d'après le même principe que ci-dessus.
34. L'archidiacre de Calcutta.
35. L'archidiacre de Madras.
36 L'archidiacre de Bombay.
37. Les officiers civils de la troisième classe, c'est-à-dire ceux qui ont douze ans de service, et les lieutenants-colonels.
38. Les chapelains.
39. Les officiers civils de la quatrième classe, c'est-à-dire ceux qui ont huit ans de service, et les majors.
40. Les assistants chapelains.
41. Les officiers civils de cinquième classse ou de quatre ans de service, et les capitaines.
42. Les officiers civils de la sixième classe, de moins de quatre ans de service, et les officiers subalternes de l'armée.

L'on voit, dans cette nomenclature, deux choses : la première, que les conseillers exécutifs, occupant, cependant, un très-haut rang, passent derrière certains dignitaires qui passeraient derrière eux en Angleterre, pays soumis aux institutions constitutionnelles ; et, la deuxième, que les officiers de l'armée, quels que soient leurs titres, s'ils ne sont pas en même temps memores du gouvernement, sont placés très-bas dans l'échelle de préséance. Ainsi, le commandant en chef de l'Inde ne vient que le 23e quand il n'est pas membre du Conseil Suprême, et, s'il appartient à ce Conseil, il vient le 12e. Le commandant en chef des forces navales de cet Empire de l'Inde ne vient toujours que le 24e puis suivent les commandants en chef des différentes Présidences ; puis les officiers de l'armée et de la marine qui sont au-dessus du rang de contre-amiral et de major-général. Les majors-généraux n'arrivent que dans la 32e classe, les colonels dans la 33e et les lieutenants-colonels, que l'on appelle habituellement colonels, par courtoisie, dans la 37e.

Suivant l'ordre de préséance fait pour le Canada, l'officier commandant les troupes de Sa Majesté, le plus ancien, et l'officier naval commandant sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, viennent au 2d rang, la préséance entre eux étant déterminée par les règlements de la Reine. Or, d'après ces règlements, les amiraux de la flotte et les maréchaux (*fields-marshals*) sont sur le même rang, et prennent préséance, suivant la date de leur commission ; les amiraux « *du rouge, du blanc, du bleu* » et les généraux sont placés dans la même catégorie et prennent préséance comme ci-dessus : les vice-amiraux avec les lieutenants-généraux, et les contre-amiraux avec les majors-généraux. De sorte donc que, si l'ordre de préséance, qui nous est envoyé par le ministre des Colonies, est pris à la lettre, nul officier de l'armée actuellement en Canada ne peut avoir le pas sur les lieutenants-gouverneurs. L'on comprend que l'officier qui doit occuper la place du gouverneur-général, dans les cas prévus, puisse prendre rang immédiatement après lui dans l'échelle de préséance ; mais pourquoi faire passer les commandants navals par dessus nos plus hauts fonctionnaires civils : pourquoi leur donner une position à laquelle dans l'Inde, ils n'ont pas droit, et lorsque nous possédons le système constitutionnel qui, en Angleterre, donne incontestablement aux hauts fonctionnaires du gouvernement le pas sur tous les officiers de l'armée et de la marine ?

L'on se demandera encore pourquoi, en ce qui regarde les lieutenants-gouverneurs, avoir établi une préséance entre les provinces ? Ici, c'est la population qui a réglé la préséance. Mais alors pourquoi n'avoir pas suivi la même règle partout ailleurs, pour les évêques, pour les juges, etc.

Les archevêques et les évêques sont confondus ensemble, et un évêque prendra le pas sur tous les archevêques, s'il est plus ancien qu'eux. Cela n'est pas admissible, c'est comme qui dirait que les généraux doivent prendre le pas sur les maréchaux ou les amiraux de la flotte.

Mais le motif de ce règlement est évident. Si l'Eglise anglicane avait eu des archevêques en Canada, il n'en eût pas été ainsi. Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas placé sur le même rang les chefs de toutes les dénominations religieuses ?

Remarquez que, d'après ce règlement, le métropolitain anglican de Montréal devra passer, non-seulement derrière tous les évêques catholiques plus anciens que lui, mais encore derrière tous ses propres suffragans plus vieux que lui dans l'épiscopat. En Angleterre et aux Indes, c'est aux siéges, et non aux personnes qu'est attaché la préséance.

C'eût été au moins logique.

En Angleterre, les archevêques viennent loin, même trop loin devant les évêques ; mais il y a loin de là à confondre les hiérarchies. C'est, ce nous semble, pousser un peu loin l'abus du pouvoir. Nous serions curieux de lire les correspondances qui ont provoqué cet ordre de préséance.

Il y a même désordre et même bouleversement à l'égard des juges en chef ; ainsi le juge en chef de la Cour Sépérieure de la province de Québec, quand il sera plus ancien qu'eux, prendra le pas et sur le juge en chef de notre Cour d'Appel et sur ceux de la province d'Ontario et de toutes les autres provinces de la Puissance. C'est là une anomalie qu'on n'eût jamais permis au Duc de Buckinghaw en Angleterre. Nous savons qu'il se présentait quelques difficultés par rapport aux noms différents que portent les tribunaux des diverses provinces ; mais elles n'étaient pas telles que l'on dût placer les titulaires des tribunaux de première instance au-dessus de ceux des tribunaux de seconde instance. De plus, un statut provincial, qui a reçu la sanction légale de la Reine, établit la préséance entre les trois juges en chef de la province d'Ontario, le juge en chef du Banc de la Reine venant le premier, le chancelier le second et le juge en chef des Plaids communs le troisième.

Ici la Reine a renoncé à sa prérogative et la loi règle la préséance comme elle la règle, en Angleterre, en très-grande partie, par le statut d'Henri VIII. L'ordre de préséance établi par le duc de Buckingham ne peut rien faire contre la loi, et le juge en chef du Banc de la Reine de la province d'Ontario, qu'il soit ou non leur ancien, aura toujours le pas sur les deux autres ; ainsi l'ordre de préséance que nous examinons ne pourra affecter sa position que par rapport aux juges en chef des autres provinces.

Les membres du Sénat ne viennent qu'au 14e rang, et après même les lieutenants-colonels, s'ils sont en commandement ! Cela ne devait pas être et l'on devait mieux traiter le corps qui représente la Chambre des lords dans cette portion importante de l'Empire Britannique. En Angleterre, les membres de la Chambre haute dominent tous les autres dignitaires de l'Empire qui n'appartiennent pas à leur corps. Ce n'est pas en rabaissant le Sénat d'un pays de quatre millions d'habitants qu'on lui donnera et qu'on donnera au monde une haute idée de son importance.

Les juges puisnés des diverses cours sont traités comme leurs chefs et maintenant un membre de la Cour Supérieure, s'il est plus ancien, prendra le pas sur un membre de la Cour d'Appel. Il n'y a donc plus d'hiérarchie, et cette doctrine étrange est proclamée, et pratiquée par l'Angleterre elle-même, si essentiellement hiérarchique, par un duc qui se récrierait fort si on le plaçait derrière les barons, sous le prétexte qu'ils sont comme lui membres de la chambre des lords et plus anciens que lui.

Les membres des Conseils exécutifs provinciaux n'ont aucune place dans l'ordre général de préséance ; ils n'en ont que dans les provinces respectives qu'ils gouvernent. Cela est-il juste ?.. Est-ce propre à donner une idée de l'importance de nos institutions ? Supposez, par exemple, que le premier ministre de la Province de Québec ne soit pas en même temps membre de la Chambre des Communes, et qu'il soit invité à dîner chez le gouverneur-général : il devra prendre place à table derrière le moins important des membres de la Chambre des Communes. Cette idée répugne, et, cependant, telle est la position faite aux ministres locaux par cet ordre extraordinaire de préséance.

Nous parlerons des titres samedi.

Encore les Féniens.

Nous lisons dans le *Franco-Canadien*, publié à Saint-Jean d'Iberville, et portant la date du 18 :

« Hier le commandant de la garnison de cette ville recevait l'ordre des Quartiers Généraux de retenir tous les hommes dans l'enceinte des casernes et de se tenir prêt à tout évènement. Dans l'après-midi, le commissaire reçut aussi une dépêche lui ordonnant de prendre des mesures pour se mettre en état de fournir des rations pour 2000 hommes. Nous ne pouvons comprendre quelle est la cause de cette nouvelle alerte. Nos nouvelles de toutes les parties de la frontière et des villes américaines limitrophes ne laissent rien à appréhender. Tout y est parfaitement tranquille et l'on n'y parle pas plus de féniens que du Grand-Turc.

» Nos autorités auront, encore une fois, été trompées par les dépêches inconsidérées de quelques terroristes qui voient des féniens partout et qui ne peuvent entendre un coup de fusil ou le cri d'une chouette sans crier *aux armes !* On nous assure que c'est grâce aux rapports de gens de cette trempe que nous avons eu l'alerte de ce printemps. Par bonheur, nous, habitants des frontières, nous commençons à nous habituer à ces cris d'alarme et personne n'en fait plus de cas.

» Cette fois encore nous pensons que chacun peut dormir sur ses deux oreilles sans craindre que les féniens viennent troubler leurs songes.

» *P. S.* On verra par les dépêches de ce matin que les rumeurs qui ont donné lieu à l'excitation d'hier étaient sans fondement.

» Il est cependant vrai que les commandants des différents corps de milice active ont reçu ordre de voir à ce que tous leurs hommes soient prêts à se mettre sous les armes sous un mot d'avis dans le cours des deux mois qui vont suivre. Ceci est une simple mesure de précaution qui ne doit alarmer personne. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Samedi dernier, le 15, Monseigneur Guigues s'arrachait à la retraite ecclésiastique du diocèse, pour venir, chez ces bonnes Dames, présider à une cérémonie qui, bien qu'elle n'ait pas le mérite de la nouveauté, a toujours le secret de nous émouvoir. Sa Grandeur a admis à la profession religieuse :

Sœur Catherine McManus, de Montréal, en religion Sœur Sainte-Brigitte.

Sœur Léa Léveillé, d'Ottawa, en religion Sœur Borchmans.

Sœur Mary Burns, d'Ottawa, en religion Sœur Saint-Stanislas.

Sœur Célina Pouliot, de Notre-Dame de Lévis, Québec, en religion Sœur Marie-Séraphine.

Sa Grandeur a donné aussi le saint habit aux demoiselles suivantes :

Eliza White, de Buffalo, New-York, en religion Sœur Marie de la Croix.

Clémentine Martin, de Saint-Arsène, Québec, en religion Sœur Sainte Gertrude.

Maria Keenan, de Brownville, New-York, en religion Sœur Saint-Colomban.

Marguerite Vigeant, de Sainte-Marie de Manoir, Saint-Hyacinthe, en religion Sœur Marie de l'Assomption.

Clémentine Gagnon, de Saint-Arsène, Québec, en religion Sœur Sainte-Félicité.

Apoline Bédard, de Sainte-Hénédine, Québec, en religion Sœur Sainte-Dorothée.

Olive Gosselin, de Saint-Anselme, Québec, en religion Sœur Sainte-Albine.

Nous y avons remarqué, comme toujours, un grand nombre de parents et d'amis, venus de fort loin, pour assister à cette pieuse cérémonie, pendant laquelle de douces larmes ont humecté bien des yeux.—*Le Canada*, d'Ottawa.

—

La retraite de MM. les curés du diocèse de Saint-Hyacinthe s'ouvrira au Séminaire jeudi soir, le 27 courant, et se terminera jeudi matin le 3 septembre suivant.

—*Courrier de Saint-Hyacinthe.*

—

Nous lisons dans l'*Univers* du 2 août :

« Nous avons reproduit, comme tous les journaux, une note de la *Liberté*, annonçant la conversion au catholicisme du docteur Pusey et de l'évêque anglican de Salisbury. Des informations plus sûres apprennent que cette nouvelle n'était pas fondée. »

(A monsieur le rédacteur du *Journal de Québec.*)

Monsieur,

La corporation de la ville de Lévis fait des efforts surhumains pour persuader au gouvernement de la province de Québec qu'elle n'est pas tenue d'entretenir ses chemins qui se trouvent dans les limites de la ville dont la juridiction lui est dévolue.

Les requêtes sont mises en jeu de temps à autre pour contraindre la commission des chemins à barrières de la rive sud à faire les réparations que toute ville incorporée est tenue de faire en vertu de la loi. Ces moyens ayant réussi à tromper le gouvernement, une première fois, une autre tentative est encore faite, mais il faut espérer que les intrigues, cette fois, n'auront pas l'effet de surprendre la bonne foi des autorités.

Des explications sont maintenant nécessaires pour faire connaître la situation respective de ces deux corps : la corporation de Lévis et la commission des chemins à barrières de la rive sud de Québec.

La ville de Lévis, incorporée le 18 mai 1861, s'est trouvée de ce moment à tomber sous l'action du chap. 85 des Statuts Refondus du Canada, dont la deuxième clause prescrit que « tant qu'ils resteront ouverts comme tels, ces routes, rues et grands chemins seront réparés et entretenus par cette corporation et à ses frais, soit que dans l'origine ils aient été ouverts ou faits par la corporation ou par le gouvernement de cette province, ou de l'une ou de l'autre des ci devant provinces du Haut et du Bas Canada, soit qu'ils aient été ouverts ou faits *par toute autre autorité ou personne que ce soit.* » Cette loi était bien connue à la commission : aussi avait-elle, à plusieurs reprises différentes, tenté de se débarrasser de ces chemins, mais sans succès, grâce à certaines machinations secrètes et intéressées qui réussirent à faire éluder la loi.

Cependant, la commission voyant que ses revenus ne pouvaient rencontrer toutes les dépenses qu'elle se trouvait obligée de faire pour les réparations des chemins, et surtout pour la reconstruction du mur de la côte Davidson, s'adressa à ses procureurs, MM. Cassault, Langlois, Angers et Colston, qui lui déclarèrent que la ville de Lévis, du moment de son incorporation, était seule tenue à l'entretien des chemins qui se trouvaient dans ses limites. Cette opinion partagée par la commission, fut aussitôt signifiée au maire de Lévis. Néanmoins, la corporation fit la sourde oreille et laissa, durant toute l'hiver dernier les voyageurs se casser les côtes dans les cahots.

D'après les démarches qu'elle vient de faire, on voit clairement que son intention est encore de nous faire voyager à petits pas, puisqu'il est certain, d'un autre côté, que la commission ne peut plus s'occuper de ces chemins. En effet, un jugement rendu dans la Cour de Circuit, à Québec, le 12 juin dernier, dans les circonstances suivantes, décharge la commission de tout contrôle des chemins de la ville de Lévis. Dans le cours de l'hiver dernier, un nommé Bouchard ayant brisé sa voiture dans ces chemins, intenta une action contre la commission pour le recouvrement des dommages qu'il avait éprouvés.

Le juge Stuart, en rendant son jugement, déclara que toute ville incorporée était assujettie par la 13e et la 14e Vict., chap. 15 à entretenir les chemins qui se trouvent dans ses limites, et les dommages qui avaient occasionné cette action ayant été éprouvés dans Lévis, débouta en conséquence l'action du demandeur avec dépens. Le gouvernement, informé de ces faits, a paru s'y conformer, et c'est certainement le parti le plus sage qu'il devait prendre, si l'on considère les revenus limités de la commission comparées aux dépenses extraordinaires qu'elle est obligée de faire pour maintenir en bon ordre vingt-deux milles de chemins sur le parcours desquels se trouvent un grand nombre de petits ponts, en outre de huit autres dont l'étendue est assez considérable, et parmi lesquels se trouvent ceux d'*Amiot* et d'*Etchemin*. Si l'on considère, d'un autre côté, que la ville de Lévis a toujours eu ses chemins libres de toutes barrières, que ces chemins ont toujours été entretenus par la commission, à des déboursés annuels de $1200, à peu près, et qu'en dernier lieu tous les revenus bruts d'une année ont été absorbés pour la reconstruction du mur de la côte Davidson ; Si l'on considère encore que la Corporation de Lévis perçoit de grands revenus par les licences qu'elle octroie aux charretiers (qui ne sont pas les rouliers usant le moins les chemins) avec l'avantage qu'avaient les autres propriétaires de chevaux et sur les mêmes chemins, on peut en tirer la conclusion bien facile que les conseillers de Lévis sont des conseillers modèles, et que toute autre municipalité devrait s'efforcer d'en élire de semblables ; avec des hommes comme ceux-là, une municipalité n'entretient pas ses chemins et perçoit de grands revenus.

La Corporation de Lévis était donc parvenue à acquérir le secret d'obliger la commission à dépenser des sommes considérables dans Lévis. Que lui importe que les personnes en dehors de la ville contribuent seule aux dépenses de la commission ? De là l'impossibilité où celle-ci s'est trouvée depuis un an de faire face à ses dettes légitimes. Qu'en disent les porteurs de débentures ?

UN CITOYEN.

Comté de Lévis, 18 août 1868.

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE.

Londres, 18 août.

Les journaux anglais publient une lettre de Rio Janeiro, qui contient ce qui suit : « Le nouveau cabinet, sous le vice-président Vesobury penche vers la paix, et la grande majorité du peuple du Brésil est fatiguée de la guerre avec le Paraguay et demande la paix. » Le même correspondant affirme que le peuple de la confédération argentine ne désire pas moins voir terminer les hostilités et il ajoute que quand le protocole d'un nouveau traité d'alliance avec le Brésil a été soumis récemment au congrès de la confédération argentine, il a rencontré une vive opposition et a été de fait annulé.

Paris, 18 août.

L'élection d'un membre au Corps législatif, dans le département du Jura, s'est terminé par le triomphe de M. Grevy, candidat de l'opposition, qui l'a emporté de 115 voix sur le candidat officiel.

New-York, 19 août.

La commission du gouvernement chargée de faire des recherches touchant la maladie du bétail, a fait rapport qu'elle avait l'intention de faire strictement observer les mesures de la quarantaine des animaux attaqués de la maladie, et qu'elle exigera la plus grande propreté dans les chars qui servent au transport des animaux.

FAITS DIVERS.

—Ce sont MM. J. et A. Hatch, de cette ville, qui sont chargés de la construction des nouvelles casernes que le gouvernement impériale doit faire construire pour les hommes mariés de l'Artillerie royale.

—Monsieur O. Martel, de Québec, a obtenu le 17 du courant, un certificat de seconde classe à l'Ecole Militaire de Québec, après avoir subi un examen devant le colonel Harene.

—Hier matin, vers 5 heures, un soldat du 78e régiment des Highlanders, a été trouvé mort à Lévis, au pied du cap, près de l'hôtel Lauzon.

UN HOMME POISSON.—Depuis quelque temps, un individu dont nous ignorons le nom et que l'on dit être un pensionné de l'asile de Beauport, a été vu plusieurs fois se déshabiller sur la grève, dans le voisinage de la tannerie à vapeur et se jeter ensuite dans le fleuve. Une fois à l'eau, notre homme ne revenait qu'au bout de deux heures à deux heures et demie. Ceux qui l'ont vu prendre ses bains prolongés rapportent qu'il nage avec tant d'aisance que l'eau paraît être son élément naturel. Il n'a pas craint de s'aventurer jusqu'au milieu du fleuve et de traverser même à Lévis.

—*Courrier du Canada.*

—Un vaisseau doit partir prochainement des Trois-Rivières pour Lima, Amérique du Sud, avec une cargaison de 800,000 pieds de bois.

—Le vapeur *Damascus*, parti de Glasgow, le 4 août et de Liverpool le 7, est arrivé dans notre port hier au soir, à 10 heures, avec 20 passagers de chambre, 249 d'entrepont et un chargement général pour Québec et Montréal.

—Le vapeur *Saint-David* est parti ce matin pour Glasgow. C'est le *Nestorian* qui partira samedi pour Liverpool.

—La canonnière *Rescue* est partie de Toronto avant-hier pour aller faire une croisière jusqu'à port Dalhousie.

—On nous a fait voir ce matin, le 18, dit le *Franco Canadien*, de Saint-Jean, un des plus gros melons que nous ayons encore vus. Il sort du jardin de l'hospice des aliénés de cette ville et fait certainement beaucoup d'honneur à M. Gosselin, le cuisinier de l'institution, qui est aussi chargé de la direction du jardin. Cette belle pièce pèse 24 livres, elle est presque ronde, mesurant 3 pieds 4 pouces de circonférence sur un sens et 3 pieds 4 pouces sur l'autre. M. Gosselin nous dit avoir déjà cueilli sur la même couche 28 melons approchant en grosseur celui qu'il nous a fait voir.

—M. Félix Sinconnes, zouave pontifical parti avec le premier détachement, est revenu de Rome ces jours passés, sa santé ne lui permettant pas d'y séjourner plus longtemps.

—*Gazette de Sorel.*

—Nous avions le plaisir de compter au nombre des visiteurs de Shédiac, lundi dernier, Son Honneur le Juge Loranger et sa dame, de Sorel, P. Q., arrivant d'une promenade à Halifax. Après avoir visité quelques-unes de nos paroisses acadiennes-françaises, ils sont repartis, mercredi matin par le steamer *Gaspé*, en route pour Québec.—*Moniteur Acadien.*

—On mande d'Outaouais que l'on vient de publier le prospectus de la Compagnie de l'Express des marchands de la Puissance du Canada, avec une capital de un million de piastres. Cette nouvelle compagnie a l'intention, dit-on, de supplanter l'Express américain.

—Un télégramme annonce que 50 milles additionnels du chemin de fer du Pacifique sont maintenant terminés, ce qui complète 750 milles depuis Omaha. Il semble maintenant probable que près de 1000 milles seront complétés avant la fin de l'année, et que toute la ligne du Pacifique sera ouverte en l'année 1869.

—Nous avons donné hier les noms de trois jeunes détenus qui se sont enfuis de la prison de Réforme de Saint-Vincent de Paul. Deux autres, nommés A. Ladouceur et M. Keosgh, ont aussi pris le même chemin. On a cherché par toute la ville hier, et on n'a rien trouvé. On commence à croire qu'ils ne sont pas encore arrivés à Montréal, ou qu'ils ont pris une autre direction.—*Le Nouveau-Monde* d'hier.

—La maladie du bétail préoccupe en ce moment, et à bon droit, tous les esprits en ce pays. Ce fléau qui a éclaté d'abord dans les Etats de l'Ouest s'est propagé jusque dans la Province d'Ontario. L'hon. David Christie en a informé, jeudi, le ministre des Douanes.

Le *Courrier* de Buffalo du 12 août dit que 45 têtes de bétail qui occupaient un char d'un train d'animaux ont été laissés le 11 au matin sur le chemin appelé Lake Shore, à environ 45 milles à l'ouest de Buffalo. Jusqu'ici, dit ce journal, ceux qui ne sont pas morts de la maladie, auront été abattus, il faut l'espérer. Ils étaient plus ou moins attaqués et il est heureux que l'on ait connu leur état avant d'arriver en cette ville.

A Toronto, le bureau d'agriculture a nommé un comité chargé de s'enquérir des progrès de la maladie du bétail. Les membres de ce comité doivent se rendre dans l'Etat de l'Illinois. Un M. Stock a dit que la maladie avait fait son apparition à Dundas.

Dimanche au soir, 50 wagons à deux ponts sont passés à l'est de Toronto par la voie du Grand-Tronc. Ils étaient remplis de cochons que l'on expédiait à Boston.

—L'*International* confirme qu'en devenant marquise de Caux, Mlle Patti n'abandonne pas le théâtre. Elle a signé un engagement avec le théâtre de Hambourg et deux autres avec M. Gye pour les deux saisons prochaines.

—L'armée française compte maintenant, assure-t-on, 1,200 canons de campagne avec les attelages nécessaires. A Besançon, il y en a en ce moment 150 que le maréchal Bazaine passera en revue aujourd'hui dimanche. Des officiers danois viennent d'arriver au camp de Châlons pour y suivre les manœuvres avec les nouvelles armes.

—A Melbourne, (Australie) s'est établi un empirique du nom de Shires, qui prétend avoir un spécifique contre le venin du serpent ; et, en effet, devant le public, il se fait mordre par les plus dangereux reptiles, munis ostensiblement de tous leurs crocs, et il ne s'en ressent en aucune façon. Un officier de police, M. Drummond, prétendit ne voir dans tout cela que du charlatanisme ; il alla trouver Shires, et tous deux présentèrent leur main à une vipère ; Shires appliqua son remède sur la morsure ; il a continué à se porter à merveille. M. Drummond ne voulut pas, malgré les pressantes instances de ses amis, employer même les moyens préservatifs jusqu'ici connus ; le lendemain il était mort.

LA POULE VENGÉE. — Il est une dame à Saint-Louis, dont le passe-temps le plus cher est d'élever des poulets. Au commencement de ce mois, elle avait installé, à portée de la fenêtre de sa chambre, une grande caisse dans laquelle quelques douzaines d'œufs, soigneusement posés sur de la paille, étaient confiées à la sollicitude d'une poule couveuse. Or, un de ces matins, la poule se mit à coqueter d'une manière anormale et à se démener dans la caisse avec autant d'agitation que si elle avait trouvé un rasoir. La dame, supposant que quelque poulet indiscret a eu l'audace de s'introduire dans le logis de la couveuse, y plonge le bras pour saisir à tâtons le perturbateur et l'expulser. Mais aussitôt elle pousse un cri de douleur et retire vivement sa main ensanglantée. C'était un serpent qui avait élu domicile dans la caisse, et qui venait de mordre cruellement les doigts de la dame. Elle rentre précipitamment, décidée à le couper les doigts pour empêcher l'effet mortel du venin. Justement, son mari était en train de se faire la barbe : elle lui demande son rasoir ; mais il lui répond avec beaucoup de justesse qu'avant de faire l'amputation il serait bon de savoir si elle est nécessaire, en d'autres termes, si le serpent est venimeux. Il sort aussitôt pour s'en assurer, s'arme d'une pioche et exécute sur la caisse de la couveuse un charivari qui épouvante l'intrus et le décide à battre en retraite. C'était un serpent noir, espèce nullement venimeuse ; la pioche vengeresse s'abat sur son corps et le coupe en deux. Chose étrange ! de chaque tronçon s'échappent deux œufs de poule, quatre en tout, que le monstre avait avalés, mais qui n'avaient souffert aucune avarie et qui sont restitués à la couveuse, dont la joie se manifeste par des gloussements de triomphe et par des coups de bec furieux sur les débris de son ennemi expirant.

—*Courrier des Etats-Unis.*

HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

	Août	Matin. h. m.	Soir. h. m.
Lundi	17	5—30	5—58
Mardi	18	6—25	6—50
Mercredi	19	7—16	7—40
Jeudi	20	8—02	8—26
Vendredi	21	8—47	9—09
Samedi	22	9—32	9—53
Dimanche	23	10—15	10—38

Nouvelle lune, mardi, le 18 août à 0 h. 26 m. du matin.

BULLETIN COMMERCIAL.

Montant perçu à la Douane, le 19 du présent, dans le port de Québec, $631.70.

MARCHE DE NEW-YORK, 19 août.

Or 45¼.

Coton ferme à 30c.

Fleur, 10 à 20c en baisse ; reçu 12000 barils ; ventes de 54000 barils de superfine de l'état et l'ouest de 7.10 à 8.15 ; la commune à la choisie extra de l'état 8.15 à 9.40, la commune à la choisie extra de l'Ouest de 8.25 à 10.40 ; la commune à la choisi round hoop Ohio 8.70 à 13.00.

Blé 2 à 3c en baisse ; reçu 390 minots ; ventes 25000 minots, à 2 à 3c pour le blanc de Michigan.

Maïs [illegible] changement ; reçu 57,000 minots ; ventes de 50000 minots ; $1.15 à 1.22 pour le nouveau mêlé de l'Ouest.

Orge nominal.

Avoine en baisse ; reçu 1700 minots ventes de 37000 minots 81½ à 83c pour celle de l'Ouest.

Porc calme de 28.62 à 28.68½ pour le mess nouveau, et 28.62 à 28.75 pour le vieux do.

Bœuf ferme.

Saindoux lourd.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 18 août 1868.

Fleur, par baril de 196 livres—Supérieure extra, nominal ; extra, $7.25 à 7.50 ; fancy, 6.75 à 6.85 ; superfine blé du Canada, nominal ; bonne superfine du Canada, 7.75 à 8.25 ; superfine blé de l'Ouest. (Canal Welland) 6.60 à 6.65 ; superfine n. 2, 5.90 à 6.10 ; fine, 5.65 à 5.70 ; Moyennes, 4.50 à 5.00 ; Pollards, nominal ; fleur en sacs, 3.40 à 3.50 par 100 livres.

Gruau, par 200 livres—Pas de transactions.

Blé, par minots de 60 livres—Du printemps du H. C. nominal à 1.65 ; n. 2 de Chicago du printemps à 1.44.

Pois, par 60 livres—Nominal.

Avoine par 32 livres.—49 à 50c.

Maïs par 56 livres—Dernières ventes du mêlé de l'Ouest à 80c.

Beurre, par livre—Coté de 17 à 20c suivant la qualité.

Fromage par livre.—10 à 10½c.

Saindoux, par livre.—Ferme, de 16½ à 17½ en barillets.

Porc, par baril de 200 livres.—Mess, $24.75 à 25.00 ; Thin Mess, 22 00 à 23.50 ; Prime Mess, 17 00 à 17.50 ; Prime, 16.50 à 16.70.

Alcalis, par 100 livres.—Potasse première qualité, $5 75 à 5.85 ; seconde, $4.90 à 5.00 ; troisième, $4.40. Perlasse première qualité, 5.50 à 5.52½.

QUEBEC, 19 Aout 1868.

Le télégraphe transatlantique nous disait, hier, que l'ambassadeur de France à Washington avait reçu la nouvelle qu'une guerre était imminente entre la France et la Prusse. Le « conflit » serait-il donc « irrépressible, » suivant le langage de M. Seward, et la vanité des nations ne peut-elle trouver sa satisfaction autrement que dans le sang ou le carnage ? Il en est des duels entre les peuples comme de ceux entre les individus ; si la raison les condamne, le point d'honneur les impose avec une inflexibilité absolue, même à ceux qui les condamnent le plus en principe. Le temps, cette tablette perpétuelle sur laquelle s'inscrit l'histoire de l'humanité, nous dira lequel des deux doit l'emporter, le point d'honneur national ou le bien-être d'un continent ? En attendant, l'on peut noter les évènements, constater les irritabilités, dans les camps opposés, et faire connaître le mieux possible les causes plus au moins prochaines du terrible conflit qu'on nous annonce.

La France, du consentement de tous, était à la tête des nations. Le *Times* de Londres, avant la guerre contre l'Autriche, donnait une idée parfaite de cette supériorité, en disant que les paroles de l'Empereur Napoléon avaient sur les marchés monétaires du monde l'effet instantané des courants électriques sur l'aiguille aimantée. Plus tard, cette prépondérance irrésistible s'affirma avec un éclat nouveau, à Magenta et à Solferino. En un mot la France faisait et défaisait à volonté les empires. Mais à côté de la peur grandissait la jalousie. Cette jalousie pénétra au cœur même des meilleurs alliés de la France, de ceux auxquels elle avait montré le plus de confiance et le plus de déférence. Au milieu de ces peuples broyés, autrefois, par le premier empire et traînés comme un troupeau soumis derrière le char du triomphateur, il en était un qui nourrissait des projets de vengeance et une ambition démesurée. Ce peuple, sortant violemment de la Sainte Alliance et du droit qui l'avait sauvé de la destruction, et soulevant la fibre nationale, se rua sans aucun motif plausible sur ses voisins affaiblis ; mais auparavant il se créa des alliances stimulées par des ambitions pareilles aux siennes. C'est ainsi qu'on vit la Prusse et l'Italie faire cause commune pour attaquer et dépouiller l'Autriche. C'est la France qui, en créant l'Italie et en y écrasant les armées autrichiennes, avait préparé les voies à l'ambition de la Prusse, couronnée de succès à Sadowa.

De ce moment, la morgue et l'appétit prussiens n'eurent plus de bornes et, tandis que le langage diplomatique de M. de Bismark se montrait impérieux et presqu'insolent, d'un côté, de l'autre, les bataillons de la Prusse, toujours l'arme au bras, anéantissaient, les unes après les autres, les petites nationalités allemandes qui se laissaient immoler au nom de l'unité nationale, et surtout par la crainte de tomber sous le joug d'un autre conquérant, l'empereur des Français.

La France dut se taire pendant un temps pour calmer ces nombreuses susceptibilités et ne pas tourner l'Europe entière contre elle ; mais ce qu'elle ne pouvait faire contre la Prusse, l'ambition de cette dernière l'a fait contre elle-même et les nationalités allemandes, toutes frémissantes sous le joug de fer qu'on leur fait porter, appellent de tous côtés le secours de la France, de la France, cette fois libératrice, et qui semble, à force de modération et de sagesse, avoir tourné les tables contre son insolente rivale ; car, si, d'un côté, l'Autriche, saignante et humiliée, n'attend que l'occasion favorable pour reprendre son domaine et son prestige perdus, l'Italie, irritée au-delà de toute expression des brutalités du langage diplomatique prussien, promet de s'en venger en temps opportun. Elle a déjà commencé sa vengeance en publiant un document qu'adressait à son gouvernement celui de la Prusse, au moment d'attaquer l'Autriche, en 1866, et dans lequel le diplomate prussien engageait l'Italie à ne pas s'arrêter après avoir conquis la Lombardie et la Vénétie, mais à marcher jusqu'à Vienne pour y prononcer la déchéance de l'Autriche, et en partager les dépouilles. C'était évidemment le voyage en commun du pot de fer et du pot de terre, et il est facile à prédire à qui fût échue la part du lion.

La publication de cette lettre que les feuilles prussiennes appellent une violation des secrets diplomatiques, probablement connue déjà depuis assez longtemps des gouvernements, a dû faire ouvrir les yeux de l'Europe entière et lui faire comprendre que ce n'était pas simplement l'unité allemande, mais l'empire universel que voulait la Prusse. Si elle a été arrêtée dans ses projets d'ambition, c'est que l'Autriche, par un instinct de conservation dont on n'aurait pas soupçonné l'existence dans les conseils auliques, se hâta de céder, sans conditions, à la France, le royaume Lombard-Vénitien et que l'Italie, vaincue à Custozza et à Lissa, fut forcée de mettre bas les armes pour ne pas perdre sa proie, habilement placée par l'Autriche dans les serres de l'aigle impérial français.

Que signifie l'alliance dite *purement douanière* entre la France, la Belgique et la Hollande, si non la crainte, chez les deux derniers peuples, de tomber, quelque jour, victimes, eux aussi, de l'ambition prussienne ? Et le pauvre Danemark, déjà si entamé par la même puissance, n'attend-il pas lui aussi de la France sa délivrance et son salut contre la destruction complète ?

Il est donc évident que le moment serait très-favorable pour une guerre contre la Prusse, une guerre dans laquelle se rangeraient, d'un côté, la France, l'Autriche, l'Italie, et probablement la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norvège ainsi que la Turquie pour le cas où la Russie, avec ses propres ambitions à satisfaire, entrerait en lice, et, de l'autre, la Prusse, la Prusse forcée d'immobiliser une grande partie de ses forces pour contenir dans sa soumission les nationalités allemandes en révolte, et la Russie demandant Constantinople pour prix de ses services.

Devant cette énumération des forces, il est facile de prévoir de quel côté serait la victoire, et M. de Bismark pourrait bien vivre assez longtemps pour voir tomber en éclats l'édifice élevé par lui avec tant de peine et tant d'orgueil.

Attendons cependant la confirmation de ces sinistres bruits de guerre, et espérons que, cette fois au moins, la raison l'emportera sur le point d'honneur.

On lit dans le *Herapath Railway Journal*, du 25 juillet :

« On dit qu'une dépêche annonçant la décision du gouvernement de la Puissance concernant la route du chemin de fer intercolonial, vient d'être envoyée au gouvernement de Sa Majesté pour obtenir son approbation. On dit aussi que la route choisie est celle de la rive nord, connue sous le nom de ligne du Major Robinson, sauf quelques légères modifications. Il est aussi entendu que la chose sera mise au jour quand le gouvernement aura donné son approbation. »

(Actes officiels.)

Québec, 6 août.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur nommer :

Joseph Desgagners, Arsène Tremblay, Jean Tremblay, fils de feu Bénoni, et Thomas Tremblay, fils de feu Thomas, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de l'Assomption de Notre Dame des Eboulements.

(Ancienne commission révoquée.)

Aussi, Pierre Onézime Triganne, Grégoire Lafontaine, Pierre Célestin Bourque, Jules Dufour et Joseph-Aimé Gaudet, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Calixte de Somerset, dans le comté de Mégantic.

(Ancienne commission révoquée.)

Aussi Jean-François-Xavier B[illegible]ique, François Robert, Félix Lemonde, Israël Brillon, Louis Blanchard et Joseph-Marcil, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, dans le comté de Rouville.

(Ancienne commission révoquée.)

Aussi Charles Day, Moïse Bélecque, Damase Thoin, Joseph Thiénel et Augustin Villemaire, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes de la paroisse de Saint-Calixte de Kilkenny, dans le comté de Montcalm.

(Ancienne commission révoquée.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Samedi dernier, Mgr. l'évêque de Montréal a conféré l'ordre sacré de la prêtrise au Rév. P. T. J M. Renaud, fils de M. I. Renaud, et l'ordre du sous diaconat au Rév. P. E. Hudon, fils de M. V. Hudon, tous deux de cette ville.

La cérémonie a eu lieu à 7 heures du matin, dans l'église du Gesù, avec toute la pompe accoutumée.

C'est le Rév. T. J. M. Renaud qui a chanté la grand'messe de dimanche dernier, dans la même église.—*Minerve.*

—

La retraite ecclésiastique pour messieurs les curés du diocèse des Trois-Rivières commencera dimanche prochain, le 23 du courant, au séminaire de Nicolet, et se terminera samedi, le 29 au matin. Le prédicateur sera M. L. Colin, du séminaire Saint-Sulpice de Montréal.

—*Journal des Trois-Rivières.*

Nous apprenons qu'à une assemblée tenue la semaine dernière, la Corporation du Collège de cette ville, a décidé à l'unanimité de prier le Rév. M. F. Baillargeon d'entrer dans la Corporation. Elle a délégué, hier matin, son président, M. le Dr. Badeaux et son secrétaire, M. S. Dumoulin, pour lui en faire la demande officiellement Nous ne connaissons pas encore la réponse de notre zélé curé, mais nous avons la confiance que devant cette démarche de la Corporation et devant les désirs des citoyens de le voir faire partie de la Corporation, désir que nous avons entendu exprimer souvent depuis quelque temps, il voudra bien se rendre à la demande qui lui a été faite. La ville verrait avec joie une réponse favorable de sa part et nous sommes convaincu qu'elle s'y attend.

—*Idem.*

—

On lit dans la *Liberté* de Paris :

Notre correspondant de Mondres nous signale le fait suivant, qui est digne d'attention :

Le docteur Pusey, le chef de la fraction de l'Eglise anglicane qui porte son nom, vient d'abjurer la foi anglicane et de se convertir au catholicisme romain. Cet exemple a été immédiatement suivi par l'Evêque de Salisbury, le docteur Hamilton, qui s'est converti également au catholicisme, en renonçant à un revenu de 4,000 livres sterling.

Nouvelles diverses.

—Hier, un boulanger qui s'en allait tranquillement, selon son habitude, porter du pain à ses bénévoles pratiques, a rencontré un agent de police qui a eu l'indiscrétion de lui demander, au nom de la loi, si les pains qu'il avait dans sa voiture pesaient bien six livres. Ce dernier ne se contenta pas de la réponse affirmative que lui fit le boulanger, et voulut s'assurer du fait. On pesa le pain et on le pesa si bien, que les trois quarts du contenu de la berline, n'ayant pas le poids légal, fut confisqué Cette confiscation, comme on le sait, se fait au profit des pauvres.

—Le gardien de la prison de réforme de Saint Vincent de Paul, est arrivé lundi matin à Montréal, à la recherche de quatre prisonniers qui s'étaient évadés le jour précédent Les fuyards sont tous des jeunes garçons au dessous de 18 ans, qui étaient sous la garde du gardien de la cour. Ryan, un des prisonniers, à la faveur d'une ruse, parvint à se saisir des clefs de la prison, et à se donner la liberté ainsi qu'à trois de ses camarades. Ils ont si bien pris leurs mesures que le gardien a perdu toute trace et n'a pu encore mettre la main sur eux. Ryan est un voleur notoire, bien connu à Montréal. Il est difficile de croire que les quatre fugitifs réussiront à éluder les recherches actives qui se font actuellement pour les ressaisir.

—Un cas d'empoisonnement qui pouvait avoir des suites mortelles, a eu lieu à Shédiac, lundi de cette semaine. L'enfant de M. Israël Roy, employé de la compagnie du chemin de fer de l'E. & N. A. âgé de 2 ans et demie, ayant vu dans une soucoupe du papier pour empoisonner les mouches, sur lequel il y avait de l'eau, se mit à boire cette eau, la trouvant sans doute sucrée ; malheureusement ce sucre cachait un poison assez violent, et quelques minutes après il était à l'article de la mort. Notre habile médecin, le Dr. Mailet, appelé à temps, sut, par ses soins et son application, le rappeler à la vie. Aujourd'hui, il est mieux, et il est plus que probable qu'il ne boira plus de cette eau sucrée qui donne la mort. Attention aux mères de familles, de ne pas laisser à portée des enfants, des poisons qui tout en tuant les mouches peuvent aussi tuer leurs enfants.—*Moniteur Acadien* du 14.

—Nous empruntons à l'*Evening Star*, de Londres, les détails suivants sur l'accident terrible arrivé à Manchester :

Un accident déplorable, est arrivé vendredi soir, dans la salle de concert Victoria, de Ben Lang, à Manchester.

La salle dans laquelle ont eu lieu les exercices musicaux occupe les trois étages supérieurs d'un bâtiment à quatre étages dont la partie extérieure est garnie de boutiques. Un grand nombre de personnes s'y étaient rendues hier pour voir la représentation à bénéfice de M. et de Mme Clifford, au prix de 2 pence par personne (20 centimes), ce qui est le prix ordinaire.

La représentation commença à six heures et demie. Peu après l'ouverture, quelques jeunes gens, qui se trouvaient au fond du parterre, désirant mieux voir ce qui se passait sur la scène, se hissèrent après les becs de gaz ; trois de ces derniers se brisèrent, et l'odeur du gaz se répandit dans la salle. L'accident aurait pu en rester là, si quelqu'un du parterre n'avait crié : *Au feu !*

Aussitôt les spectateurs des deux galeries supérieures se précipitèrent vers l'escalier. Celui-ci est large de six pieds, et monte du rez-de-chaussée jusqu'à la galerie la plus élevée, en présentant un palier à chaque étage. La presse de la foule qui cherchait à s'enfuir était quelque chose de terrible, et paraît avoir été la seule cause du désastre.

M. Clifford se montra sur la scène et fit tout ce qui était en son pouvoir pour calmer la panique, en disant que les personnes qui resteraient à leur place n'avaient rien à craindre. Mais toutes les remontrances furent impuissantes. Hommes et femmes se culbutaient à l'envi au bas des escaliers. On peut juger de la presse qui se produisit en pensant que sur un millier de spectateurs qui se trouvaient dans les galeries, il n'y en eut guère qu'une vingtaine qui ne se précipitèrent pas vers l'escalier commun.

Quant aux personnes du parterre, elles purent trouver une issue comparativement sans danger par un escalier séparé. Au moment où nous écrivons ce récit, on ne sait pas encore combien de personnes ont été blessées dans l'escalier ou bien en essayant de s'échapper en sautant par les fenêtres.

Depuis dix heures un quart jusqu'à onze heures, on a reçu à l'hôpital royal vingt six cadavres. Un grand nombre de blessés y ont également été reçus, et treize à quatorze d'entre eux étaient dans un état tellement grave, que l'on a dû les placer dans le service de chirurgie.

Huit personnes ont été renvoyées après pansement. Aussitôt que la nouvelle de l'accident se fut répandue, la population se porta vers l'hôpital pour aller reconnaître ses morts et ses blessés, qu'elle réclamait avec des pleurs et des lamentations navrantes.

Mais jusqu'à minuit, il avait été impossible de laisser entrer personne, et aucun des cadavres n'avait été reconnu. La plupart des victimes paraissent appartenir à la classe ouvrière.

—Le *Punch* de Londres, critiquant l'ivrognerie des soldats anglais de la garde du corps, parodie le mot de Cambronne, en disant que « la garde rend et ne meurt jamais. »

Radeaux arrivés dans le Port de Québec.

18 août.

Duncan Sinclair, pin blanc, etc, Cap Rouge.
John Fraser, pin blanc et rouge, do
David Moore, do do do
A et P White, do do bassin St Laurent.
M P Jordon, pin blanc, anse New London.

Arrivages aux Quais Renaud.

19 août.

Goëlette St Thomas, Thos Godbout, Berthier.
— St Laurent, O Bernier, Cap St Ignace, lest.
— Floride, D Chouinard, Rimouski, lest.
— Marie-Emma, Ed Mercier, Shédiac, lest.

PAR QUELS SYMPTOMES PEUT-ON S'APERCEVOIR QUE LES ENFANTS SONT TROUBLES DES VERS ?—Par l'irritation du nez, mauvaise haleine, grincement des dents et agitation pendant le sommeil, pâleur et amaigrissement, fièvre à la figure et lèvre supérieure enflée, disposition du caractère acariâtre, irritable, etc. Faites disparaître les vers et tous ces symptômes s'éloigneront en même temps ; mais on se demande : quel est le moyen ? Où trouver le remède ?

On sait que les purgations affaiblissent l'enfant sans lui rendre la santé ; le calomel engendre des maladies plus dangereuses que les vers mêmes, et les vermifuges ordinaires sont si désagréables à prendre qu'ils causent souvent des spasmes ou convulsions.

Que faire alors ? employer les PASTILLES-A-VERS DE DEVINS. Par une combinaison scientifique ces pastilles nous offrent à la fois un remède sûr, prompt et efficace ; elles sont délicieuses au goût et l'enfant les déguste avec autant de facilité et d'empressement que les dragées les plus invitantes. Préparé seulement par Devins et Bolton, pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

OLEUM KALAMOS.—Ce remède surprenant qui acquiert une grande popularité dans tout la Canada et aux Etats-Unis, est d'origine canadienne et de manufacture canadienne, et nous sommes heureux de dire, à en juger par les témoignages locaux hautement respectables que nous publions tous les jours, que ce remède n'est pas un vain mot. Ce n'est pas une médecine restreinte à une partie particulière du monde, elle est universelle dans son application et on peut en faire usage partout et en obtenir les meilleurs résultats, spécialement dans le cas de rhume, de la toux, du mal de gorge, du rhumatisme, de la névralgie, douleur de reins, foulure des nerfs, les engelures et les suppressions d'urine. Pour cette dernière maladie, ce remède est hautement estimé.

Pour les maladies auxquels on est exposé pendant l'été,

LA DIARRÉE LA DYSSENTERIE ET LE CHOLÉRA

Ou toute autre forme de maladie intestinale chez les enfants ou les adultes,

LE PAIN KILLER,

EST UN REMÈDE SUR.

Il est favorablement connu depuis près de 30 ans et a été mis à l'épreuve pour tous les climats. On en fait usage. Intérieurement et extérieurement.

Et pour les toux subites, les rhumes, la fièvre et mal de tête, la névralgie, et les douleurs rhumatismales dans une partie quelconque du système.

C'est la médecine la plus populaire qui existe

En vente chez tous les droguistes et épiciers.
PERRY DAVIS et FILS, Propriétaires,
1mai-3m Montréal, P. Q.

Ecoulement des oreilles complètemennt guéri.

Ce qui suit prouve que pour toute espèce d'écoulement Scrofuleux, la Salsepareille et les Pilules de Bristol sont un remède sûr, efficace et rapide.

York St., Toronto, C. W., 27 juin 1864.

Messieurs,—Croyant que les détails de la maladie dont j'ai souffert peuvent être de quelque utilité pour ceux qui en sont actuellement atteints, je vous les donne avec plaisir.

Il y a à peu près deux ans et demi que je commençai à souffrir intérieurement des oreilles, dans lesquelles se formait un dépôt de matière jaunâtre. Après quelques mois la quantité de matière augmenta considérablement, me causant de grandes douleurs, et pour empêcher le cou d'être atteint je mis du coton dans les deux oreilles. Ceci continua pendant un peu plus de deux ans et pendant tout ce temps j'essayai beaucoup de médicaments différents. Les docteurs me dirent que c'était le résultat d'une tendance scrofuleuse qui existait dans mon système. Je me procurai alors une bouteille de votre *Salsepareille* et une fois de vos *Pilules Sucrées de Bristol*. Pendant les premiers jours ces médicaments augmentèrent l'écoulement, mais je continuai à les prendre, et avec sept bouteilles de Salsepareille et trois de Pilules, et je fus entièrement débarrassé de tout écoulement, et ma santé en général est beaucoup meilleure qu'elle n'a été pendant des années.

Je suis, etc., etc.,
R. J. Moore.

☞ La Salsepareille de Bristol et les Pilules recouvertes en sucre de Bristol sont vendues par tous les droguistes et vendeurs de médecines de cette cité.

LA SANTÉ VAUT-ELLE LA PEINE D'UN ESSAI ?—Si vous pensez qu'oui lecteur malade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé, quand elles s'y attendaient le moins du soulagement dans les *Pilules Sucrées de Bristol*. L'étendue de leur opération médecinale est large. Elles produisent non-seulement le meilleur effet sur les maladies immédiates de l'estomac, du foie et des entrailles, mais aussi dans un grand nombre de maladies contingentes. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecins éminents aussi bien que par les hommes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complet de tous les remèdes. Elles renouvellent le système général pendant qu'elles soulagent beaucoup les entrailles, et dans les cas de prostation physique provenant de l'âge, d'une constitution faible ou d'un malaise spécifique, elles sont inappréciables. Quand d'autres purgatifs rendent le patient plus malade, elles recouvrent et rafraîchissent. Les apérients créent ordinairement le dégoût de la nourriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

☞ La Salsepareille de Bristol et les Pilules recouvertes en sucre de Bristol sont vendues partous les Droguistes et vendeurs de médecine de cette cité.

EAU DE LA FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—L'introduction de ce parfum délicat doit inévitablement faire disparaître les eaux de senteur inférieures, qui sont extraites d'huiles impures. Il y a vingt ans que elle a pris la place des extraits européens, sur les marchés de l'Amérique du Sud et des Indes Occidentales, en éclipsant même la véritable eau de Cologne. Son arome est quelque chose qui ressemble plus à l'émanation des fleurs vivantes, qu'aucun autre article de toilette en usage ; et pour laver les dents et pour le teint (quand elle est mêlée avec l'eau pure) elle est sans égale.

En vente chez tous les droguistes.

Réponse aux consultations médicales.

Département Médical, Bureau, R. R. R.
No. 87, Maiden Lane, New-York.

Cher Docteur :

Nous sommes obligés de répondre par l'intermédiaire de la presse à vos questions relativement aux propriétés curatives du SARSAPARILLIAN et de ses associés comme constituents de votre RESOLUTIF RENOVATEUR dans les affections de poumons et son merveilleux pouvoir pour arrêter la perte et la décadence des poumons, pour fermer les ulcères, adoucir le phlegme et permettre au malade d'expectorer librement la matière épaisse du rhume déposée dans les passages à air des poumons et des bronches, et conservant en même temps la force générale au malade, réparant les pertes par des matériaux sains et forts, communiquant au sang l'entretien et la purification : que des centaines d'autres qui nous écrivent tous les jours pour avoir des informations sachent que nous avons dans le *Résolutif* un remède qui arrête les progrès de la consomption soit des poumons, du foie, des rognons ou des entrailles.

Le Resolutif est un remède compensateur ; il transmet ses pouvoirs curatifs au sang, à la transpiration, à l'urine ; il rétablit l'harmonie fonctionelle et permet à chaque organe secrétif de faire la sécrétion des constituents qui lui sont propres. Les remèdes directs comme les baumes pour poumons, les Sirops pour le rhume, les Pectoraux qu'on donne pour agir directement sur les poumons comme remèdes réguliers sont dangereux parce qu'ils augmentent les fonctions des poumons au risque de suspendre ou d'interrompre les fonctions du foie, des rognons et de la peau. Si le patient souffre d'un rhume sévère et éprouve une espèce de suffocation ou de pesanteur dans la poitrine, une irritation dans la gorge, une douleur dans les épaules, la difficulté d'élever ou d'expectorer le phlegme, une sécheresse de peau, ou s'il y a constipation des entrailles, appétit surnaturel, si l'eau se décharge, s'il y a dépôt de substances comme le blanc d'un œuf, s'il y a des douleurs dans les reins, l'estomac, les entrailles, la poitrine, etc., une petite ou une grande cuillérée de résolutif une demie heure après chaque repas, et si le rhume occasionne un grand malaise, une grande cuillérée en se couchant donneront un soulagement immédiat et ne tarderont pas à faire disparaître bientôt tous les symptômes désagréables.

Comme aides au Résolutif, si la douleur se fait sentir l'épine dorsale doit être frictionnée avec le récupérateur Rapide, et de une à quatre pilules de Radway doivent être prises pour donner une parfaite digestion et des évacuations regulières. Les propriétés nutritives du *Résolutif Renovateur* de Radway augmentent les forces du malade. Nous ne prétendons pas que ce remède puisse faire de nouveaux poumons, de nouveaux rognons ou d'autres organes perdus, mais il arrête la décadence, ferme les ulcères, et supplée aux pertes qui se font tous les jours par des matériaux nouveaux, sains et forts. Le Dr. Radway peut être consulté, gratis, de 12 à 2 P. M., au n. 87, Maiden Lane, New-York.

Le public n'a qu'une faible idée de la grande importance du "Résolutif de Radway," dans le traitement des maladies chroniques et des maladies des Rognons et des organes urinaires. Le Sarsaparillian et le Pareira Brava, deux de ces ingrédients préparés et d'après le procédé du Dr. Radway, remplissent un besoin qui a toujours existé en réparant les pertes du corps avec des matériaux purs et sains qui arrêtent la dissolution et la décadence, rétablissent l'harmonie fonctionnelle, procurent la force, dissolvent les concrétions calculeuses et guérissent chaque forme de maladies des rognons et de la vessie.

—

Comme le "Résolutif Sarsaparillian" entre immédiatement dans la circulation, il commence son œuvre par la purification et l'expulsion immédiate des humeurs acrimonieuses. Les Eruptions de la Peau, les Boutons, les Pustules, les Dartres, les Vers et les Insectes, les Taches Noires, etc., disparaissent par quelques doses et la peau redevient claire et de belle apparence.

Ce remède est supérieur à toutes les préparations de Buchu, de Cubebs, de Juniper, etc., dans les Diabetes, les Catarrhes de la Vessie, la Gravelle et autres états morbides de l'Urine.

Demandez toujours le "Résolutif de Radway." ou "Sarsaparillian Résolutif,"—Prix, $1.00 la bouteille ou 6 bouteilles pour $5.00.

DR. RADWAY ET Cie.,
No. 87, Maiden Lane et 439 rue St. Paul.
Envoyé dans tous les parties du Canada.

Trente ans d'expérience d'une ancienne nourrice.

Le sirop calmant de Mad. Winslows est la prescription de l'une des meilleures femmes médecins et nourrices des Etats-Unis, et a été en usage pendant 30 ans sans jamais manquer d'obtenir du succès, par des millions de mères et d'enfants depuis l'enfant d'une semaine jusqu'à l'adulte. Il corrige l'acidité de l'estomac, soulage les coliques, règle les intestins et donne le repos, la santé et le confort à la mère et à l'enfant. Nous croyons que c'est le meilleur et le plus sûr remède qu'il y ait au monde, dans tous les cas de dyssenterie et de diarrhée chez les enfants, que cela vienne de la dentition ou d'autre cause. Des directions complètes pour s'en servir accompagnent chaque bouteille.

Nul n'est véritable à moins qu'il ne porte le facsimile de Curtis et Perkins à l'extérieur de l'enveloppe.

Soyez sur vos gardes et demandez le "SIROP CALMANT DE MAD. WINSLOW." Tous les autres sirops sont des imitations viles et dangereuses.

En vente partous les vendeurs de médecine, 25 cents la bouteille. Bureau, 215 Fulton street, New-York, et 20 High Holborn, London.

—

Le mal de gorge, la toux et le rhume

et autres maux semblables, si on les laisse progresser dégénèrent en pulmonie sérieuse, bronchite, souvent en affection asthmatiques incurables.

Les Pastilles de Brown pour les Bronches,

sont composées de manière à atteindre directement le siége de la maladie et à donner un soulagement presqu'instantané.

Les pastilles sont offertes avec la confiance la plus entière dans leur efficacité, elles ont été complètement éprouvées et maintiennent la bonne réputation qu'elles ont justement acquises. Pour les orateurs publics, les chanteurs, les officiers militaires et ceux qui forcent leur voix, elles sont utiles pour soulager une gorge irritée et rendent l'articulation facile. Au soldat exposé à des changements soudains de la température elles donneront un soulagement prompt dans des cas de rhume et de toux, et on peut les porter dans sa poche pour les prendre quand l'occasion l'exige.

Comme il y a des imitations, il faut s'assurer que les le véritable article.

En vente partout à 25 cents la boite.

Mariage.

A Sainte-Marie de la Beauce, le 12 du courant, par le Révd. M. E. Dion, curé de Sainte-Hénédine, sieur Alfred Victor Pelletier, de Lévis, à demoiselle Sophie-Adèle Bonneville, troisième fille de J. B. Bonneville, écuyer, notaire.

Décès.

Mardi, le 18 du courant, après une longue maladie soufferte avec une résignation chrétienne, sieur Elie Nadeau, commerçant. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et des enfants inconsolables. Il sera inhumé vendredi, le 21 du courant. Le convoi partira de sa demeure, rue Saint-Nicolas, Palais, à 7½ heures du matin. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Saint-Laurent, Ile d'Orléans, le 18 du courant, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, M. Grégoire Labrèque, chaloupier, âgé de 58 ans. Homme dévoué à sa famille, fidèle et zélé à ses devoirs de religion, il a terminé sa vie par une mort très-édifiante. Il laisse une épouse et 6 enfants inconsolables pour déplorer sa perte.

Annonces Nouvelles.

Séminaire de Nicolet.

LA RENTRÉE DES ELÈVES aura lieu MERCREDI, le 2 septembre, à 6 heures P. M.

Les classes s'ouvriront le lendemain.

IS. GÉLINAS, Ptre.

Séminaire de Nicolet, 20 août 1868. 1124-3f-jmu

Collège de Notre-Dame de Lévis.

LA RENTRÉE DES ELÈVES aura lieu LUNDI, le SEPT de SEPTEMBRE.

Les classes commenceront le lendemain.

P. ROUSSEL, Ptre., Directeur.

Lévis, 18 août 1868. 1118-3fps-mjs

LA RENTRÉE DES ELÈVES, au Pensionnat des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Saint-Roch, aura lieu le 1er septembre.

17 août 1868. 1112

LA RENTRÉE DES ELÈVES des Dames du Couvent de Jésus Marie, à Saint Joseph de Lévis, aura lieu le 1er SEPTEMBRE.

18 août 1868. 1119-3fps

Collège Commercial de Princeville.

TOWNSHIP DE STANFOLD.

L'ENTRÉE DES ELÈVES à cette institution est fixée à JEUDI, le 3 septembre prochain.

Il y a un prêtre résidant comme Directeur.

Prix de l'enseignement et du coucher....$18.00
Prix de l'enseignement seul........ 12.00

Pour plus amples détails s'adresser au soussigné.

J. H. L. ST. GERMAIN, Secrétaire-Trésorier.

Princeville, 17 août 1868. 1111-13f

MESSIEURS les membres de la Société Ecclésiastique de Saint-Michel sont informés que l'Assemblée annuelle du Bureau de la dite société se tiendra, à l'Archevêché de Québec, VENDREDI, le 4 septembre prochain, à NEUF heures A. M.

Par ordre de Mgr. le Président,
CYPR. TANGUAY, Ptre., Secrétaire, S. E. S. M.

11 août 1868. 1093

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS.

LA TRENTE-CINQUIEME CONFERENCE DES INSTITUTEURS en rapport avec l'Ecole Normale-Laval, aura lieu, VENDREDI, VINGT-HUIT du courant, à SEPT heures du soir.

Messieurs les hauts fonctionnaires de l'instruction publique, ainsi que messieurs les instituteurs sont priés d'y assister.

Par ordre, LOUIS LEFEBVRE, Secrétaire.

14 août 1868. 1102-3f

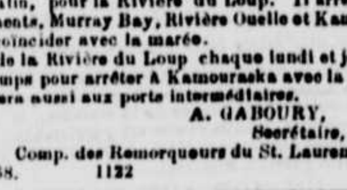

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT

Ligne de passagers à la Rivière du Loup et les stations intermédiaires.

LE nouveau vapeur *CLYDE*, Capt. Michel Lecours, partira du QUAI ST. ANDRE, chaque MERCREDI et SAMEDI, à commencer SAMEDI prochain, à SEPT heures du matin, pour la Rivière du Loup. Il arrêtera aux Eboulements, Murray Bay, Rivière Ouelle et Kamouraska, pour coincider avec la marée.

Il partira de la Rivière du Loup chaque lundi et jeudi le matin à temps pour arrêter à Kamouraska avec la marée ; il arrêtera aussi aux ports intermédiaires.

A. GABOURY, Secrétaire,
Comp. des Remorqueurs du St. Laurent.

19 août 1868. 1122

Epiceries à bon marché !

ELZÉAR MAROIS,

MARCHAND-ÉPICIER,

No. 60,

Coin des rues Richelieu et Ste. Marie,

FAUBOURG SAINT-JEAN.

LE soussigné croit devoir annoncer que, pour répondre aux légitimes exigences du public dont le patronage bienveillant va toujours croissant, il est déterminé à donner une plus grande extension à ses affaires commerciales. Dans ce but il a fait de grandes améliorations à son établissement, ce qui lui permettra de faire une concurrence avantageuse avec les autres établissements du même genre en cette ville, et par la qualité et par le bon marché des articles qu'il offre en vente. Les acheteurs trouveront toujours chez lui un assortiment des plus variés de toutes les choses qui constituent la ligne d'épiceries. Il compte, avec confiance que le public continuera comme par le passé à lui accorder son patronage.

L'ASSORTIMENT COMPREND :

Thé Hyson, Impérial, Hyson Twankay, Japon Souchong et Congou,
Sucre de différentes qualités,
Sirop, Mélasse,
Café vert et grillé,
Chocolat,
Raisins de Corinthe,
Raisins de Valence,
Raisins en lits,
Figues,
Amandes, Avelines, Noix, Cocos, etc.,
Marinades et Sauces, de Londres,
Moutarde française à la Ravigotte,
Moutarde de Colman,
Epices assorties,
Empois bleu et blanc,
Bleu en boules et en boutons,
Soda pour le blanchissage,
Savon de toutes sortes,
Un grand assortiment de Savons de fantaisie,
Riz Arracan,
Orge Potagère,
Pois fendus,
Vermicelle,
Macaron,
Sardines à l'huile, en boites et demie boites,
Homards, en boites,
Huile d'Olive fraiche,
Huile de Castor,
Huile de Morue,
Huile de Charbon,
Bicarbonate de Soude,
Poudre pour la pâte,
Noir à soulier en cruches et en boites,
Seaux, Balais, numéros assortis,
Chandelles de Belmont,
Chandelles Parafine, etc.,
Tabac en feuilles et en torquettes,
Tabac coupé et en poudre,
Cigares assortis,
Pipes de différents patrons,
Salsepareille de Bristol,
Eau de la Floride,
Eau de Cologne.

—AUSSI—

Un assortiment complet de Liqueurs de qualité supérieure, comprenant :

Eau-de-Vie de Jules Robin,
Eau-de-Vie de Chaloupin, etc.,
Vins O'Porto, Xérès, Claret, etc.,
Vin de Gingembre,
Genièvre de DeKuyper,
Genièvre Old Tom,
Whiskey écossais,
Whiskey de Molson,
Toddy Whisky,
Rum de la Jamaïque, etc.

Sirops assortis, comprenant :

Sirop de Citron,
" Framboises,
" Fraises,
" Amandes,
Biscuits au vin, à l'eau,
" à café, à l'anis,
" Impérial, Wellington,
" à la Reine, au gingembre,

—AUSSI—

Un grand assortiment de Vaisselle, Verrerie, Lampes, etc., etc., à très-bas prix.

ELZEAR MAROIS,
60, coin des rues Richelieu et Sainte-Marie,
13 août 1868. 1100-1m Faubourg Saint-Jean.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE située sur le chemin qui conduit à Lorette, près du cimetière Saint-Charles, occupée depuis plusieurs années par Isaac Dorion, écuyer, avec les bâtisses, le jardin potager et un terrain suffisant pour hiverner une vache.

Pour les conditions s'adresser à

ELIE TURGEON, Marguiller en Exercice.

Saint-Roch de Québec, 14 avril. 467-2pfs

PROSPECTUS DU CHEMIN A LISSES ENTRE QUÉBEC ET GOSFORD.

LE comité chargé d'examiner la possibilité et les avantages d'un chemin à lisses entre Québec et Gosford, comté de Portneuf, convaincu, après avoir soigneusement étudié la question, des profits considérables qui pourraient en résulter et pour Québec et pour les campagnes environnantes, a la ferme confiance, en soumettant son rapport au public, qu'une entreprise si désirable rencontrera l'appui qu'elle mérite de toutes les classes de la société.

Le but principal de cette entreprise est de faire transporter à bas prix sur nos marchés la quantité presque illimitée de bois de chauffage qui se trouve dans cette partie du pays, et qui autrement se perdrait sans profit.

Il est proposé de construire le chemin avec des lisses de bois (d'érable) et de se servir d'engin d'une force motrice égale à 12 tonneaux. La longueur du chemin à faire, en comptant les lignes d'embranchement est d'environ 25 milles, depuis le pied de la côte Sauvageau jusqu'à son terminus à la Rivière-aux-Pins, près de la ligne de séparation entre le township Gosford et la seigneurie de Fossambault. C'est la route la plus praticable, par laquelle le chemin à lisses pourra passer sur la Tuque, le Saint-Maurice et le lac Saint-Jean, et qui ouvrira à la colonisation quelques unes des plus belles terres de la Province de Québec.

Il sera fait une application pour une charte d'incorporation ou pour une compagnie dans le but d'obtenir les fins ci-dessus mentionnées avec un capital de $100,000. Aucune demande ne sera faite jusqu'à ce que les actionnaires s'assemblent et que les directeurs soient nommés, ce qui aura lieu lorsqu'il sera souscrit un montant suffisant d'argent pour assurer le commencement des opérations.

Les estimés suivants montrant le coût de la construction, revenus et dépenses, ont été préparés après consultation faite des meilleures autorités, et d'après l'expérience de semblables entreprises. Un chemin à lisses en bois, tel que proposé ici, vient d'être construit pour le compte de la Compagnie des Mines de fer de Clifton, par M. J. B. Hulbert, du comté Saint-Laurent, Etat de New-York ; il a 24 milles de longueur, et fonctionne d'une manière satisfaisante.

Estimés du coût d'un mille complet de chemin à lisses en bois, y compris les excavations et les constructions de la route, etc., ayant 9000 verges cubes, à 10 cts. par verge....	$ 900 00
880 lisses en bois d'érable, ayant 12 pieds de longueur 6 x 4, faisant en tout 1,716 pieds cubes, à 10 cts..............	171 60
1,760 dormants, à 15 cts..............	264 00
3,520 coins en bois dur, à 5 cts. la douzaine..	8 80
Pose des lisses, y compris les crans........	100 00
Clôtures chemin de traverse........	418 65
Total par mille............	$ 1,863 05

Estimés du coût de la ligne, y compris les lignes d'embranchements, ramifications, etc, le tout faisant 25 milles, à $1,863 05 par mille		$46,576 25
Station à Québec avec cinq âcres de terrain et les bâtisses nécessaires		10,000 00
Station à Lorette avec un âcre de terrain et une bâtisse		1,500 00
Station à Jacques-Cartier		1,500 00
Terminus à la Rivière-aux-Pins avec 15 âcres de terrain, y compris les bâtisses		3,000 00
Pont sur la Rivière Jacques-Cartier		5,000 00
Ponts, culvets, fossés		2,500 00
		$70,076 25
MATERIEL DE ROULAGE.		
Deux locomotives		$12,000 00
Deux chars à passagers		1,000 00
12 voitures pour le bois de construction à $125		1,500 00
48 chars à plateforme à $100		4,800 00
		$89,376 25
Dépenses préliminaires		1,500 00
Contingents à 10 par cent		9,087 60
		$99,963 85

Somme ronde, $100,000. Montée la plus escarpée, 1 pied par 60. Courbe la plus difficile, 600 pieds de rayon. Point de coupes profondes.

ESTIMES DES REVENUS ANNUELS.

Transport de 50,000 cordes de bois de la Rivière-aux-Pins, à $1 par corde	$50,000 00	$50,000 00
40 passagers par jour à 48cts., aller et retour	4,147 20	
Bois carré, 20,000 pieds, à 5 cts. par pied	1,000 00	
Produits de ferme	4,000 00	
		9,147 20
Estimé total des recettes		$59,147 20

ESTIMES DES DEPENSES ANNUELLES.

Bureau principal	$ 3,395 00	
Dépenses des stations	6,000 00	
Département des locomotives	7,500 00	
Département des chars	800 00	
Entretien de la ligne	10,500 00	
		$28,195 00
10 par cent de réserve pour le renouvellement du matériel d'exploitation		10,000 00
8 par cent de dividende		8,000 00
Estimé total des dépenses		$46,195 00

Restant une balance de profits en sus des dépenses, susceptible d'être affectée à l'extension de la ligne ou à d'autres fins.

Les personnes désireuses de prendre des actions sont priées de remplir l'application formulée comme ci-dessous et de l'envoyer franco à

C. E. MONTIZAMBERT, écuyer,
Courtier,
No. 28, rue Saint-Pierre,
Québec.

(Signé,) JOHN LEMESURIER,
Maire de Québec, et Président.
(Signé,) C. L. J. FITZGERALD,
Secrétaire.
(Signé,) J. J. RICKON,
Ingénieur.

27 juil. 1868. 1030-1I-3fp15

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

—

Il n'y a plus de VERMIFUGES !
On ne se sert plus
d'HUILE EMPOISONNÉES !
On n'emploie plus ces
POUDRES NAUSEABONDES !

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

—

LES-PASTILLES-À-VERS VÉGETALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander : c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace qu'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures.

Elles sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût et à la vue
Elles sont faciles à administrer, et
Leur efficacité est sans parallèle

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les pères et mères s'empressent d'eux-mêmes de prôner leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci : on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très-bas âge sans craindre aucuns résultats facheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandées ci-haut sont estampillées *"DEVINS"* et sont mises en boites de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamai vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS et BOLTON,
Chimistes,
Près le Palais de Justice,
Montréal, P.

A Québec, chez Ed. Giroux, W. E. Brunet, R. Dugal, Pharmaciens.
30 oct.58

A vendre ou a louer.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UNE superbe propriété de 150 acres de terrain, située à N. D. de Laterrière, comté de Chicoutimi, Saguenay. Cette propriété qui comprend 10 arpents de front sur 23 de profondeur, à environ 50 acres de terre très-propre à la culture; aussi, une bonne maison de 36 pieds sur 30, et autres bâtisses pouvant suffire aux exigences de la dite terre. Elle se trouve située à quatre milles de l'église du lieu. Le propriétaire vendra aussi tout le roulant et un assez bon nombre d'animaux. Le tout à des conditions faciles.

S'adresser à GEORGES BÉDARD, A Notre-Dame de Laterrière.

15 fév. 1868. 201

A LOUER.

MAISONS, Magasins, Bureau, Chambres, etc., en la Haute-Ville et au faubourg Saint-Jean.

S'adresser à HÉBERT et ANCTIL, Notaires, No. 13, rue Saint-Joseph, Haute-Ville.

6 fév. 1868. 159-jno

A louer.

UN LOGEMENT et une BOULANGERIE situés rue Scott, Quartier Montcalm.

S'adresser à J. A. MAILLOUX, Rue de la Couronne, Saint-Roch.

Québec, 13 mars 1868. 303

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. B. VOHL, Opticien, a transporté son établissement à sa propriété, n. 25½, rue Saint-Jean, faubourg Saint-Jean, à l'Enseigne du Télescope, vis-à-vis chez M. G. Roberge.

6 mai 1868. 590-3fps-mjs

A. LALIBERTÉ, AVOCAT.

A OUVERT son Bureau au n. 21, rue Lamontagne, (Côte de la Basse-Ville,) et assistera aux termes de la Cour de Circuit à Sainte-Croix, comté de Lotbinière

20 mai 1868. 687-6m

C. CIMON, NOTAIRE et AGENT n. 3, rue Couillard, bureau de, A. B. Sirois, écuyer, N. P.

9 mai 1868. 606-17sept.1867-12-mp

JOS. ELZ. C. PELLETIER, Notaire, bureau, n. 49 rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, en haut de chez M. Ol. Giroux, pharmacien, maison de feu Jos. Carrier, ci-devant occupée par M. J. B. Morissette, épicier, en face du vieux marché. Entrée sur la rue Saint-Pierre. Heures de bureau, de 8½ heures A. M. à 5 h. P. M. M. Pelletier a étudié chez M. L. Prévost, notaire, ainsi qu'à l'Université-Laval et s'occupe surtout d'affaires maritimes et commerciales.

6 fév. 1868. 162

JOS. LEPAGE

A TRANSPORTÉ son magasin au n. 7, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, (porte voisine de la Banque British North American.)

20 avril 1868. 544

LE DR. C. I. SAMSON, Récemment arrivé de Paris, où il a complété ses études médicales, a ouvert son bureau au n. 33, rue du Pont, Saint-Roch.

23 sept. 1867. 1669-jno

LOUIS PREVOST NOTAIRE, rue SAINT-PIERRE porte voisine de MM. Chinic et Methot.

20 avril, 1861. 251

E. L. J. GIROUX, NOTAIRE, a transporté son Bureau au n. 47, rue Saint-Pierre, près du marché Finlay.

21 mai 1863. 519

ON DEMANDE A acheter, pour une famille, un beau CHEVAL sain, moyennant un prix raisonnable. S'adresser à ce bureau.

22 avril 1868. 506-jno

Pensionnaires demandés.

PLUSIEURS MESSIEURS trouveront une PENSION dans la Haute-Ville, Côte du Palais, n. 14, près de la Maison des Bains, dans une famille privée.

17 mai 1867. 807-jno

D'APRES un acte du Parlement des polices d'assurance sur la vie en faveur des veuves et des enfants d'un assuré peuvent être émanées sans aucun risque de saisie par des créanciers.

—

LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE,

(Établie en 1825)

Constituée par un acte spécial du Parlement.

CAPITAL............UN MILLION STERLING.

Placé en Canada: $500,000,00.

Les principaux avantages qu'on retire en s'assurant à cette compagnie sont: que les primes sont très-modérées, les profits considérables et les conditions libérales.

Toute transaction est réglée en Canada.

Le soussigné ayant été nommé agent de la Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise sera toujours prêt à donner à ceux qui le désireront toute information relative à cette assurance.

J. B. MARTEL.

5, rue Dalhousie, Québec, 8 juin 1868. 792-6m

HABILLEMENTS POUR MESSIEURS.

HABITS complets de Tweeds nouveaux depuis $10.00 en drap noir Pardessus pour le printemps, Vestes d'été, Pardessus en caoutchouc, Nouveautés en Scarfs de satin dit "Dane," "Yatchs," de Chemises en couleurs, Flanelles Devants de chemise dits "Eclipse," Camisoles d'été, Collets, Poignets, Bretelles, Boutons à poignets, Porte-manteaux en tapis, etc., etc.

GLOVER et FRY.

mai 1868. 660

GLACE ! GLACE !!

CEUX qui désirent souscrire pour se pourvoir de GLACE pour la saison ou au mois, voudront bien envoyer leurs noms et faire connaître le lieu de leurs résidences aussitôt que possible.

Pour ceux qui demeurent en dehors des barrières la Glace sera laissée tous les jours aux barrières.

Il en sera laissé une quantité double pour la journée du dimanche.

Prix pour la saison..........................$5.00
Par mois..2.00

Conditions: au comptant et d'avance.

☞ Les familles, les hôtels et les bateaux à vapeur seront approvisionnés d'Eau de Soude, Bière de Gingembre, Nectar et de tous les Sirops les plus recherchés.

JOHN MUSSON ET Cie.

29 mai 1868. 738

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

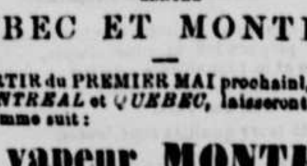

Ligne journaliere de vapeurs

ENTRE

QUÉBEC ET MONTRÉAL.

—

A PARTIR du PREMIER MAI prochain, les Vapeurs *MONTREAL* et *QUEBEC*, laisseront le Quai Napoléon comme suit:

Le vapeur MONTRAL,

Capitaine Robert Nelson, partira tous les

Lundis, Mercredis et Vendredis

A QUATRE heures P. M

Le vapeur QUÉBEC,

Capitaine J. B. Labelle, partira tous les

MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS,

A QUATRE heures P. M.

—

PRIX DES PASSAGES:

CHAMBRE, Souper et lits de cabine compris.....$3.00
ENTREPONT...$1.00

Les BILLETS de passage seront vendus au Bureau, sur le quai.

On ne pourra retenir des CHAMBRES qu'en payant le passage au bureau.

—

La compagnie ne sera pas responsable des espèces monnayées ou autres valeurs, à moins d'un connaissement, spécifiant leur valeur, signé à cet effet.

J. B. DESCHAMPS, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon, Québec, 29 avril 1868. 659

CHANTS LITURGIQUES

EXTRAITS

DU GRADUEL, DU VESPERAL ET DU PROCESSIONAL DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

(Des presses de A. Coté et Cie.)

CETTE édition, la 3e depuis 1863, plus compacte que les précédentes, est augmentée des matières suivantes:

1° Mémoires communs, ou Suffrages.
2° Introït des Messes de tous les Communs.
3° Antiennes de Vêpres de tous les Communs.

—

☞ Le nouvel Office de l'Immaculée Conception a été mis à la place de l'ancien.

—

La Méthode de Plainchant, (18 p. en tout), à laquelle on a semblé attacher peu d'importance, a été retranchée.

—

En vente chez presque tous les libraires.

11 mai 1868. 617

Articles nécessaires pour ceux qui visitent le bord de la mer.

CHEZ

JOHN W. McLEOD,

A LA

PHARMACIE DES FAMILLES, Porte Saint-Jean.

LE soussigné a en mains un grand assortiment de tous les articles requis pour l'été, parmi lesquels on peut mentionner:

Eponges en grande variété,
Savons de fantaisie de toutes espèces,
Sacs d'éponges,
Bathing Caps,
Savons chinois flottant.

Un bel assortiment de Brosses à cheveux, à dents, à ongles et à hardes,
Poudre de toilette,
Citrate de Magnésie,
Préservateur des Mousquites.

Remède de J. W. McLeod pour le choléra, Bouteilles, et un assortiment général de Drogues Chimiques véritables, Médecines brevetées, Parfumerie, etc.

JOHN W. McLEOD, Chimiste et Droguiste, Porte Saint-Jean.

9 juil. 1868. 953

ARRIVÉE D'ANGLETERRE

LE

DR. D. H. JONES,

ET LE

PROFESSEUR HEARN BLACKLEY

Ayant séjourné trois ans à Montréal, sont maintenant arrivés à Québec.

Bureau: o. 24, Pope Hill.

—

DESIRENT informer les habitants de Québec et environs qu'ayant beaucoup de patients ici ils été induits à ouvrir un Institut Médical succursale pour leur mode particulier de guérir les maladies vantes:

La Consomption,	La Scrofule,
Les maladies de la peau ou Rhumatisme,	L'Hydropisie,
L'Indigestion,	Les maladies nerveuses,
Le Scorbut,	Les Crampes,
La Paralysie,	Maladies de l'épine dorsale,
L'asthme,	Catarrhe,
La Bronchite,	La Débilité,

Et cette maigreur qui est si souvent le signe précurseur de la consomption.

MAGNO ÉLECTROIDE

C'est le nom de l'instrument avec lequel ils examinent la charpente humaine pour découvrir la maladie, qu'elle soit organique ou autre. Son infaillibilité est positive.

MAGNO ÉLECTROIDE

Un enfant d'un an ou une personne de 100 ans peut être examiné sans la moindre douleur et le moindre malaise. Les maladies des poumons, n'importe dans quelle phase; la débilité, dans toutes ses formes, sont traités avec soin et confidentiellement (plus de 500 cas de cette maladie ont été traités avec succès par eux depuis leur arrivée en cette ville.)

Il n'y a pas sur ce continent de Médecin qui comprenne leur nouveau système.

Beaucoup de patients qui avaient gardé le lit depuis plusieurs années ont été rendus à une santé parfaite.

Quelle qu'ait été la durée de la maladie, le Docteur, peut déterminer de suite si elle est guérissable.

Le Docteur Jones peut référer à plus de SEPT CENTS MALADES guéris à Montréal.

UN MOT AUX DAMES.

Toutes celles qui souffrent et veulent être placées sous le traitement de l'électro magnétisme, recevront l'assistance précieuse de Mad. Hearn Blackley.

Temoignage de la presse et des patients.

(Du *Daily Telegraph.*)

Maladie des poumons.—On attire l'attention sur l'annonce du Dr. D. H. Jones, publiée dans une autre colonne. Le Docteur annonce son arrivée d'Angleterre en cette cité la semaine dernière, muni de toutes les informations essentielles pour guérir une maladie de poumons, depuis ses premières phases, jusqu'aux symptômes que les hommes de profession déclarent généralement "INCURABLES." L'électricité, sous la direction d'un confrère habile, est pour beaucoup dans le système de traitement du Dr. Jones.

L'application de l'électricité, il est inutile de le faire remarquer, est devenue, depuis quelques années, un des principaux moyens employés sur la pratique médicale régulière, et toute modification de son usage pour le plus grand avantage du patient jusqu'à aujourd'hui découverte, ne peut manquer d'attirer l'attention. Avec de tels principes, plusieurs, sans doute, essaieront le traitement du Dr. Jones.

(De la *Minerve.*)

Nous attirons l'attention sur l'annonce du Dr. D. H. Jones. C'est un des premiers médecins du jour. Le public, souvent trompé par des charlatans, pourrait ne pas avoir foi en l'habileté du Dr. Jones, si sa réputation n'avait pas devancé son arrivée en ce pays. Le fait qu'il a pratiqué à la satisfaction de tous pendant 25 ans à Edimburg et dans d'autres grandes villes d'Ecosse et d'Angleterre, est une garantie suffisante de l'étendue de ses connaissances et de la confiance que l'on doit reposer en lui.

—

Montréal, 10 juillet 1867.

Chers messieurs,—Permettez-moi de témoigner l'efficacité extraordinaire de votre nouveau mode de traitement de la maladie de l'épine dorsale. Ma pauvre chère fille souffrait de cette maladie depuis sept ans et était forcée de tenir le lit pendant tout ce temps. Néanmoins s'étant mise sous votre traitement magnétique pendant trois mois, elle a non-seulement laissé le lit, mais elle a recouvré complètement la santé et les forces. Veuillez faire connaître la chose et référer à mon témoignage qui vous plaira.

Je suis, cher prof., votre dévouée servante,

CAROLINE JEFFS.

Au prof. Blackley et au Dr. D. H. Jones.

—

Montréal, 26 octobre 1867.

Cher professeur,—Permettez-moi de vous remercier sincèrement pour la manière très-habile avec laquelle vous m'avez rendu à la santé et au bonheur, après avoir souffert pendant sept ans d'une palpitation du cœur compliquée d'accès de faiblesse et d'affaissement. Vous avez, en six mois, fait de moi un homme nouveau et, puis dire, un homme heureux.

Je suis, cher monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOMAS RINGLE.

—

Montréal, 26 octobre 1867.

Cher monsieur,—J'ai le plus grand plaisir à certifier de l'excellence de votre nouveau mode de traitement. J'ai été gravement affecté de la maladie de poitrine et des poumons et j'étais devenu d'une maigreur excessive. Après sept mois de votre traitement, j'ai repris mon embonpoint et mes forces; c'est pourquoi je ressens pour vous une grande reconnaissance.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
THOMAS WILLIAMS.
Par DePhoe, E. et C.

—

Montréal, 6 novembre 1867.

Cher docteur,—Pendant des années j'ai beaucoup souffert de l'indigestion et de douleurs aigues dans la poitrine et au côté. Mais ayant été sous votre excellent traitement pendant trois mois, je suis radicalement guéri et en revenant à la santé j'ai reconquis le bonheur

Votre, etc.,
W. CREPEAU.

Au prof. H. Blackley.

31 mars 1868. 349-6m

SEIGNEURIE A VENDRE.

Rivière de la Magdeleine!

ENVIRON 25 lieues en bas de Matane, comprenant 1½ lieue de front sur 2 lieues de profondeur, plantée de pins et de bouleaux; aussi possédant de bonnes stations de pêche et la terre est traversée par une rivière dans laquelle la truite abonde, ce qui fournit un appât abondant pour la pêche de la morue.

VITAL TETU,
C. A. P. PELLETIER, Avocat.
M. G. MOUNTAIN.

9 mars 1868. 387

Valises, Porte-Manteaux, Sacs de voyage.

VENANT D'ÊTRE REÇUS:

GRANDES Valises en cuir,
Grandes Valises en toile,
Grandes Valises de voyage pour dames,
Grandes Valises de voyage pour messieurs,
Porte-Manteaux en cuir,
Sacs de voyage en tapis,
Petits Sacs de cuir.

En vente chez ABR. HAMEL et FRÈRES, No. 22, rue Sous le-Fort.

6 juil. 1868. 925

CHAPEAUX FRANÇAIS, ETC.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

CHAPEAUX de satin, importation française,
Chapeaux de paramata (Gibus) do,
Chapeaux de mérinos noirs,
Chapeaux de mérinos gris,
Chapeaux de feutre (grande variété),
Couvertures de chapeaux,
Casquettes, etc.

En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

7 mai 1868. 595

GANTS.

GANTS noirs d'Alexandre,
Gants de couleur do,
Gants noirs de Jouvin,
Gants de couleur do.

En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

7 mai 1868. 596

Parfumerie française.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

VINAIGRE de toilette,
Eau de Cologne,
Eau de Lavande,
Extrait double et triple,
Huile Philocôme,
Lait antéphélique,
Pomades,
Savons parfumés,
Encens, Sachets, etc.

—AUSSI—

Esprit minéral (Zuccani) pour enlever les taches.

En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

7 mai 1868. 597

ETOFFES A SOUTANE.

VENANT D'ÊTRE REÇUS:

MERINOS français double violet,
Mérinos français double noir,
Mérinos français simple "
Cordé royal,
Drap d'Albert,
Drap d'été,
Saie, Serge, etc.,
Ceintures de soie avec franges, pour messieurs du Clergé,
Ceintures de laine, do,
Etoffes à Ceintures, do,
Rabats.

—AUSSI—

Chapeaux de satin pour messieurs du Clergé,
Chapeaux de feutre do,
Chapeaux de paille noirs, do.

En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

7 mai 1868. 598

BANQUE DE QUÉBEC.

JUSQU'A nouvel avis, UN INTERÊT au taux de CINQ POUR CENT PAR ANNÉE sera accordé sur les dépôts placés dans le Département des Epargnes de la Banque de Québec.

Par ordre du Bureau,

J. STEVENSON, Caissier.

6 mai 1868. 588

MUSIQUE.

NOUS informons respectueusement le public que nous avons ouvert un NOUVEAU MAGASIN DE MUSIQUE au n. 35½, rue Saint-Jean, Haute-Ville.

Notre fonds de musique, choisi avec le plus grand soin chez les principaux éditeurs de Paris, Londres, Milan, Mayence, New-York, Boston et la Nouvelle-Orléans, renferme un assortiment complet et varié de musique vocale et instrumentale, classique et moderne, sacrée et profane, en tous genres, et de tous les degrés de difficulté.

Notre fonds de chants français (comprenant près de 2,000 Romances différentes) ne saurait être surpassé en Canada par la quantité, la variété et la nouveauté du choix.

Nous tiendrons toujours en dépôt des Harmoniums (orgues de salon) de la célèbre maison Mason et Hamlin.

Par la ponctualité et l'attention que nous apporterons aux affaires, nous espérons pouvoir compter sur le bienveillant patronage du public.

BOUCHER et LAVIGNE.

1 juin 1868. 750

NOUVELLE MAISON

D'IMPORTATION.

—

NAZAIRE TURCOTTE,

Marchand d'Epiceries en gros,

BASSE-VILLE, QUÉBEC,

Vis-à-vis la maison Connolly, marchand de farine.

—

M. NAZAIRE TURCOTTE informe respectueusement ses pratiques et les marchands en général qu'il a transporté son établissement de la rue la Couronne à l'endroit ci-dessus mentionné. Il tiendra un assortiment des plus complets d'articles dans sa ligne.

Il invite tout spécialement messieurs les marchands de la campagne à venir visiter son nouvel établissement.

14 mai 1868. 647

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, fabricant de Machines à Coudre, annonce respectueusement au public qu'il a été engagé, d'une manière pratique, dans la manufacture de la plupart des machines à coudre maintenant en usage depuis 18 années, et qu'ayant grandement facilité la manufacture de cet article, il est préparé à fournir une machine supérieur, et à un prix aussi modéré qu'aucun manufacturier en Canada. Il a aussi en sa disposition une grande variété des Machines suivantes de fabrique américaine à des prix considérablement réduits, savoir: Machines dites Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax-Thread et Button-hole. Il offre en vente des Machines à cheviller et toutes especes de machines pour la fabrication de Bottes et Souliers. Pour références et les certificats, il faut s'adresser partout où des Machines à coudre sont en usage à Montréal et à Québec. Ceux qui désirent acheter trouveront qu'il est avantageux de visiter cet établissement avant d'acheter ailleurs. On accorde un escompte notable aux agents. Envoyer demander des listes de prix et de circulaires.

☞ Tous les genres de Machines à Coudres réparées et améliorées, au n. 22, rue Saint-Jean, Québec.

Fabrique, n. 48, rue Nazareth, Montréal.

16 avril 1868. 479

Machines pour fabriquer des bottes et souliers, a vendre.

MACHINES à cheviller, Machines à rouler et à fendre le cuir avec une roue à brunir, Papier sablé, et Machines à couper les semelles. Tous ces genres de machines à coudre et machines à fabriquer les bottes et les souliers, sont réparées par le soussigné.

J. D. LAWLOR, No. 22, rue Saint-Jean, H.

27 juillet 1867 1353-12m

GRANDE REDUCTION.

—

LES propriétaires de l'ENSEIGNE DU RENARD, pour reconnaître le généreux encouragement que leurs pratiques et le public ont bien voulu leur accorder et pour continuer de mériter leur patronage distingué ont fait une

GRANDE REDUCTION

SUR LEURS

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MODES

ET SUR LEUR

Fonds de Commerce en général.

La qualité supérieure et les prix très-réduits des Marchandises vendues par la maison CHOUINARD et FECTEAU sont la cause du puissant encouragement des citoyens de Québec et des campagnes environnantes.

Les dames qui désireront visiter l'établissement n. 33, rue de la Couronne, seront comme par le passé reçues avec la plus minutieuse attention et la plus exquise politesse.

CHOUINARD et FECTEAU.

18 juin 1868. 857

VENANT D'ETRE REÇU

A

LA DOMINION HOUSE !

A LA BOULE D'OR.

—

Damas,
Indiennes des patrons les plus nouveaux,
Coton dit Harrock's Cotton,
Coton Jaune,
Shirting,
Patrons de Robe en grande variété,
Parasols nouveau genre,
Tweeds Ecossais et Canadiens,
Drap noirs,
Casimires, etc., etc., etc.

Et un choix d'ARTICLES DE FANTAISIE dont l'énumération demanderait trop d'espace.

Ces articles seront offerts aux plus bas prix du marché, de manière à assurer une vente prompte.

GUAY et ROBITAILLE.

5 mai 1868. 573

LA MAISON DU PEUPLE !

OU

MAGASIN DE DRAPS !

No. 37, rue de la Couronne, No. 37.

LA réputation de notre établissement connu depuis si longtemps par le peuple de la ville et des campagnes continue de plus en plus à frapper l'attention, au point que tout le monde se plaît à le nommer

LA MAISON DU PEUPLE.

Jusqu'aujourd'hui, personne, au dire même des acheteurs, n'est parvenu à offrir au peuple des marchandises bien appropriées aux besoins du temps.

Le passé a prouvé! L'avenir jugera!

L. J. PELLETIER.

921

CORBILLARD DE PREMIÈRE CLASSE A LOUER.

N° 49, Rue St. Valier

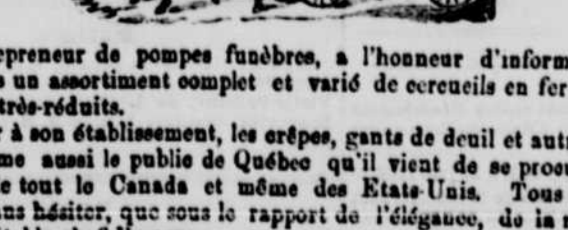

N° 49, Rue St. Valier

Le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, a l'honneur d'informer le public qu'il a constamment en mains un assortiment complet et varié de cercueils en fer et en bois de toutes grandeurs, à des prix très-réduits.

On peut se procurer à son établissement, les crêpes, gants de deuil et autres accessoires.

Le soussigné informe aussi le public de Québec qu'il vient de se procurer à grands frais le plus beau Corbillard de tout le Canada et même des Etats-Unis. Tous les connaisseurs, qui l'ont vu, admettent, sans hésiter, que sous le rapport de l'élégance, de la richesse et du fini de l'ouvrage, c'est un véritable chef-d'œuvre.

Le soussigné se proposant de s'occuper exclusivement de pompes funèbres, pourra livrer ouvrages de sa ligne à meilleur marché que qui que ce soit et sous le plus court délai.

Il possède aussi des Corbillards de seconde classe qu'il louera à très-bas prix.

GERMAIN LEPINE, No. 49, rue Saint-Valier.

Québec, 1er juin 1867. 932

TRAVERSE DU GRAND TRONC.

LE VAPEUR de la TRAVERSE DU GRAND TRONC fera ses voyages comme suit, jusqu'à nouvel ordre:

LAISSERA QUÉBEC.	LAISSERA LA POINTE-LÉVIS.
5,30 A. M.	6,30 A. M.
7,00—Train mixte pour Richmond et les stations intermédiaires.	7,40—Train de la malle de Montréal et l'Ouest.
8,40—Train exprès pour la Rivière du Loup les mardis et jeudis.	9,00
9,30	10,00
10,30	11,30—Train d'excursion de la Rivière du Loup les lundis.
12,15 P. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup.	1,00 P. M.
1,40—Train exprès pour Montréal et l'Ouest.	2,00
2,40—Train d'excursion pour la Rivière du Loup les samedis.	3,00
3,30	4,00—Train de la malle de la Rivière du Loup.
4,30	5,30
6,00	6,30
7,30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'Ouest.	7,40 P. M.—Train mixte de Richmond et des stations intermédiaires.
8,00	9,00—Train exprès de la Rivière du Loup les mercredis et vendredis.
	10,30—Exprès de Montréal et de l'Ouest.

A. GABOURY, Secrétaire, Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

6 juil. 1868. 931

BOIS ET FORETS.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 19 juin 1868.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnés, et sera sujette aux conditions aussi sous-mentionnées, savoir:

Territoire du Saint-Maurice, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Trois-Rivières, le 2 septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Montréal, le 16 septembre prochain.

Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 7 octobre prochain.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rente foncière annuelle, que pourra déterminer le Departement des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le Département des Terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les Licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux dispositions de l'ordre en conseil du 16 janvier dernier et aux règlements généraux, concernant les Bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toutes informations relatives aux limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives.

G. A. BOURGEOIS, Assistant-Commissaire

15 juil. 1868. 986

IMPRIMERIE

DE A. COTÉ ET Cie, QUÉBEC.

MM. les libraires peuvent constamment se procurer à cet établissement, reliés ou non, les livres dont les titres suivent:

Livres d'Ecoles.

LE LIVRE DES ENFANTS, Nouvel Alphabet Français Nouvelle édition, revue et augmentée.

LE PETIT CATECHISME DE QUEBEC, publié avec l'approbation et par ordre du Premier Concile Provincial de Québec.

ÉLEMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE par Lhomond.

NOUVEAUX EXERCICES FRANÇAIS GRADUÉS, rédigés sur la Grammaire de Lhomond par J. B. Cockempot, 12e édit on.

ABREGÉ DE LA GRAMMAIRE SELON L'ACADEMIE, par Bonneau. Ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction Publique.

EXERCICES RAISONNÉS SUR L'ORTOGRAPHE, mis en rapport avec l'Abrégé de la Grammaire selon l'Académie, par le même.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES, mis en rapport avec la Grammaire française, à l'usage des Ecoles chrétiennes, Approuvé par le Conseil Royal de l'Instruction Publique.

NOUVEAU TRAITE DES DEVOIRS DU CHRÉTIEN ENVERS DIEU, dans lequel chaque chapitre et chaque article sont suivis de traits historiques analogues aux vérités qui y sont traitées. Autorisé par le Conseil de l'Instruction Publique pour les Ecoles Primaires.

PSAUTIER DE DAVID, suivi des hymnes qui se chantent dans les différents temps de l'année, et des prières durant la Messe, à l'usage des Ecoles Chrétiennes. Nouvelle édition, approuvée par Son Em. Mgr. le Cardinal Archevêque de Paris.

ABREGE DE L'HISTOIRE SAINTE, DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DE L'HISTOIRE DU CANADA, à l'usage des commençants.

AREGE DE L'HISTOIRE DU CANADA, depuis sa découverte jusqu'à 1840, à l'usage des maisons d'éducation, par F. X. Garneau.

BUTLER'S CATECHISM, revised, enlarged, improved and recommanded by the Four Roman Catholic Archbishops of Ireland as a General Catechism, and adopted and published by order of the first Concil of Quebec as the authorised English Cathechism of the Ecclesiastical Province of Quebec.—An Abridgement of the Christian Doctrine, &c.

TRAITE ELEMENTAIRE D'ARITHMETIQUE, par F. X. Toussaint, Professeur de Mathématiques à l'Ecole Normale Laval.

—

Livres d'Offices.

L'OFFICE DE LA SEMAINE SAINTE, selon le Missel et le Bréviaire Romain; vol. de 420 pages, publié avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque. Prix, broché, 50 cents.

CHANTS LITURGIQUES, extraits du Graduel, du Vesperal et du Processionnal de la province ecclésiastique Québec, approuvé par le même.

—

Histoire.

COURS D'HISTOIRE DU CANADA, par J. B. A. Ferland, prêtre, professeur d'Histoire à l'Université Laval 2 vols. brochés.

RELATIONS DES JESUITES, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les Missions des Pères de la Compagnie de Jésus, dans la Nouvelle-France. Ouvrage publié sous les auspices du gouvernement canadien. 3 gros vols. in-8°, royal, à double colonnes avec table alphabétique etc. Québec, 1858. Prix, broché, $10.

11 déc. 1867. 2161

COURS D'HISTOIRE DU CANADA

PAR

J. B. A. FERLAND, Ptre.

Professeur d'histoire à l'Université Laval.

—

SECONDE PARTIE

1663–1759.

—

Le second volume de cet ouvrage, de plus de 600 pages de texte, est maintenant en vente aux bureaux du *Journal*, et chez les principaux libraires canadiens Prix $1.25.

Il reste encore des exemplaires du 1er volume.

juin 1867. 1155

L'IVROGNERIE

EST

L'ŒUVRE DU DÉMON

MAIS LA

SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX

EST L'ŒUVRE DE DIEU.

—

PAR AL. MAILLOUX,

Vicaire-Général de l'Archidiocèse de Québec.

CET excellent ouvrage, sorti des presses de cet établissement, a été accueilli dans tout le pays avec une faveur vraiment signalée, puisque déjà 8,000 exemplaires en ont été écoulés en six mois. Nous informons le public qu'il en reste encore environ un millier d'exemplaires disponibles. On pourra s'en procurer en s'adressant à M. le Curé de Québec.

21 janv. 1868.

TRANSPORT D'ÉTABLISSEMENT

LE soussigné a transporté son établissement, à la rue Saint-Jean, n. 30, vu que celui qu'il occupait rue Sainte-Ursule était trop petit.

Le nouvel établissement se trouve à la seconde porte des Salles d'Encan de M. Casey; et il informe qu'il continuera comme PLOMBIER à poser des

Appareils pour le Gaz ou la Vapeur.

Ayant un grand assortiment et un Contre-maître de première classe, il désire appeler l'attention des chefs de familles sur la liste d'articles suivante: Matériaux pour Plombier, qualité supérieure, préparés pour être adaptés à des prix modérés et avec ponctualité.

Appareil à eau chaude simple et à bon marché, pour cuisine, Bains et Dépenses, Plomb, Bassins en porcelaine et en étain, émaillés, Lavoirs, en fer et en faïence, Réservoirs de cuisine, en fer, plomb et en bois, Lavoirs en porcelaine et faïence, de 12, 15, 18 et 24 pouces, Bassins pour lavemains en grande variété, Bassins fontaines sur piliers, Dessus de lavemains en marbre, Bains en ardoise bleue, article nouveau; ancien Water Closets de fabrique anglaise, qui n'ont pas été surpassés jusqu'ici; Water Closet en faïence de première classe de Jennings; Water Closet de John Ridgway et Fils; Water Closet pour bateau à vapeur et navire; ouvrages en cuivre, Pompes à incendie et autres faites à ordre, Tuyaux en caoutchouc et en cuir, de 1 à 3 pouces.

Résidence de la Campagne.

Béliers hydrauliques (self acting), pour approvisionner les citernes au moyen de petites sources, Pompes en cuivre et fer, faites pour servir comme pompes à feu; Pompes à feu faites à ordre d'une force de 4 à 60 chevaux.

Aux Brasseurs et aux Distillateurs.

Le soussigné est prêt à fournir aux Brasseries et aux Distilleries, tout le mécanisme nécessaire, Alambics en cuivre, Réfrigérateurs, Worms Temperature, Robinets en cuivre et composition depuis un demi pouce jusqu'à 2 pouces et demi, de toutes les descriptions requises aux plus bas prix possibles ainsi que des Appareils pour la Vapeur.

Il appelle l'attention des directeurs des hôpitaux, écoles, édifices publics, dépôts de chemin de fer et prison, sur un Water Closet nouveau et de valeur, de 5 à 41 pieds de longueur, selon qu'il en est requis, avec une et jusqu'à 20 ouvertures, parfaitement ventilé et garantis.

Ils pose des Lustres, Pendants, Brackets, pour le Gaz.

Une grande variété de Pompes dites Lift Pumps.

. 30, rue Saint-Jean.

JOHN PYE.

18 juin 1868. 854-3m

A VENDRE.

UNE TERRE de 80 acres, UNE TERRE de 66 acres, et UNE TERRE de 50 acres, dans le township d'Halifax Nord, comté de Mégantic. Ces propriétés, en partie défrichées, sont situées près de l'église, des moulins et du chemin de fer. Conditions libérales.

S'adresser, à Larochelle, à NOEL HEBERT, écuyer.

13 avril 1868. 455

Société formée.

LES soussignés donnent avis par la présente qu'ils se sont ce jour associés sous les nom et raison de GUAY et ROBITAILLE, pour faire le commerce des marchandises sèches.

GEORGES GUAY.
CHAS. N. ROBITAILLE.

11 avril 1868. 457

Formation de société.

LES soussignés ouvriront, tel que publié dans l'annonce ci-dessous un magasin de MARCHANDISES SÈCHES, en société sous les nom et raison de CHOUINARD et FECTEAU.

AMAND CHOUINARD,
JACQUES FECTEAU.

14 mars 1868. 309

AVIS. MAD. LIVERNOIS et BIENVENU désirent avertir leurs pratiques de la campagne que, depuis l'année dernière, ils ont transporté leur établissement au n. 3, rue Saint-Jean, à l'entrée de la rue de la Fabrique et que, par conséquent, ils n'ont aucun rapport d'ouvrage avec ceux qui occupent présentement leur ancien atelier.

MAISON LIVERNOIS et BIENVENU.

10 mars 1868. 290

Avis spécial.

GEORGE THOMPSON, écuyer, épicier, Haute-Ville, Québec, écrit ce qui suit:—MM. McLean et Cie.,—Votre OLEUM KALAMOS a accompli un miracle sur la personne d'une de mes connaissances, (M. Wm. Jackson, de Toronto,) que j'ai rencontré l'été dernier à l'eau salée. Ce monsieur était complètement perclus par les effets du rhumatisme. Il ne pouvait pas être plus déformé. Effectivement ses membres étaient si déformés par la maladie que les médecins cautérisèrent un membre depuis le coup de pied en montant, et appliquèrent les vésicatoires sur la partie cautérisée, mais sans aucun résultat. Je lui conseillai d'essayer une bouteille de votre Oleum Kalamos ce qu'il fit et en fut soulagé. Il fit usage d'une seconde bouteille et d'une troisième, et quand je le rencontrai la dernière fois, il était bien et en route pour Toronto, avec quatre bouteilles de l'Oleum Kalamos dans sa poche, comme précaution contre une nouvelle attaque. C'est un remède favori pour le rhume, la toux, le mal de gorge et le rhumatisme, dans ma famille.

GEORGE THOMPSON.

En vente partout.

TETU et GARNEAU, agents pour la vente en gros à Québec.

23 oct. 1867. 1901

Huile de Charbon.

300 QUARTS D'HUILE DE CHARBON Pétrole du Canada, première qualité, blanche, dédorisé et non explosible,

7250 gallons, à 30 sous le gallon, au détail.

F. O. VALLERAND, No. 6, Côte de la Basse-Ville.

S.—Une grande déduction sera faite aux marchands désirent faire leur approvisionnement.

F. O. V.

6 déc. 1867. 2137

THE

Imperial Fire Insurance Co.

OF LONDON.

Etablie il y a plus de 60 ans.

ASSURE encore les propriétés de tout genre contre les accidents causés par le feu à des taux modérés.

DAVID A. ROSS, Agent.

☞ C'est une des assurances les plus riches de l'Angleterre.

Bureau vis-a-vis MM. Chinic et Beaudet, Basse-Ville.

30 oct. 1866. 1815-jno

JOHN ANDERSON ET Cie.,

Courtiers d'Assurance

ET

MARCHANDS A COMMISSION,

BUREAU TRANSPORTÉ AUX

CHAMBRES DE GOWAN, RUE SAINT-PIERRE.

27 janv. 1866. 112

MOYEN DE FAIRE DU SAVON.

CHEFS DE FAMILLES, ECONOMISEZ VOTRE ARGENT,—FAITES VOTRE SAVONS VOUS-MEMES. En vous servant de la célèbre LESSIVE CONCENTRÉE DE HARTE vous pouvez faire un savon mou supérieur pour un centin par gallon, ou une quantité proportionnée de savon dur d'une qualité beaucoup supérieure à l'article que l'on vend ordinaire dans les magasins. En vente chez tous les droguistes et les épiciers respectables en ville et à la campagne. Prix: 25c par boîte.

Observez que le véritable article porte l'adresse du soussigné sur le couvercle de chaque boîte.

J. A. HARTE.

1er août 1867. 1385-12m

SIMON BEDARD

FERBLANTIER.

Rue Saint-Nicolas,

No. 33,

PALAIS.

—

On trouvera toujours en vente un grand assortiment d'objets de ferblanterie, etc., ainsi que des CHAINES D'ARPENTEUR, mesure française-anglaise

☞ Publié par AUGUSTIN COTE, imprimeur-éditeur, sous la raison de A. COTE et Cie., n. 2 rue Port-Dauphin, en la cité de Québec, le dit Augustin Côté ayant son domicile au n. 7 rue Hamel, en la dite cité.